

INFO-AAFB

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCOPHONES DE BELGIQUE ASBL

MAI 2025



SOMMAIRE

Ce document revient sur
l'ensemble des activités 2024 de
l'Association des archivistes francophones de Belgique.

Édito	4
Florian Delabie	

Actions politiques et fédératives

Journée « Peut-on créer sans mémoire ? » du 15 mars 2024	6
Sarah Lessire et Thierry Delplancq	

Débats politiques suite au mémorandum	10
Sarah Lessire et Rémy Hermand	

Une série de 6 actions pour sensibiliser sur les archives : le compte à rebours pour la Journée Internationale des Archives 2024	12
Rémy Hermand	

Valorisation et diffusion du décret relatif à la conservation et à la valorisation des archives d'intérêt patrimonial	15
Sarah Lessire et Rémy Hermand	

Visite annuelle pour nos membres : découverte des archives du Sénat	17
Camille Lacroix	

Numérisation des archives, qu'est-il important de garder et comment : matinée d'étude et ateliers organisés par le collectif PUNCH	19
Camille Lacroix	

Retour sur nos formations en 2024	20
Rémy Hermand	

Retour sur l'espace membre : un espace de partage de ressources pour et entre les membres	24
Rémy Hermand	

Suites concrètes de notre plaidoyer

Suivi de la mobilisation et des négociations dans le cadre du « Décret archives privées » et sa mise en application	25
Sarah Lessire	

Communiqué de presse conjoint de l'AAFB et du VVBAD : "2024, une année charnière pour les archives"	26
Sarah Lessire et Rémy Hermand	

La lecture et l'analyse de la DPC et la DPR : le secteur a été entendu !	27
Rémy Hermand	

Conserve-t-on les archives des personnalités politiques au niveau local ? : une enquête de l'AAFB.....28

Rémy Hermand

Carte blanche de Florian Delabie, président de l'AAFB sur la situation alarmante du secteur, en cette fin d'année 202429

Camille Lacroix et Florian Delabie

Activités de nos groupes de travail

Les groupes de travail.....30

GT Administrations publiques et pouvoirs locaux ».....31

Thierry Delplancq et Virginien Horge

GT « Avenir du secteur ».....31

Isabelle Sirjacobs et Ludo Bettens

GT « Bruxelles ».....34

Rémy Hermand

GT « Enseignement supérieur ».....34

Nicolas Delpierre et Xavier Depas

GT « Musée ».....35

Min Ae Etienne

GT « Plan d'urgence ».....35

Amélie Romarin, Justine Stragier et Véronique Fillieux

Représentation/relations publiques/publications

Les interventions de l'AAFB.....37

On parle de nous.....41

Archives et valorisation

Une archive parmi d'autres.....43

Camille Lacroix et Remy Hermand

Le PIAF a vingt ans. Retours sur deux décennies d'archivistique francophone.....49

Bérengère Piret

Communications

Petit topo sur nos membres.....51

Sarah Lessire

Assemblée générale.....52

Bande dessinée et archives : entre inspiration et création.....53

Archivistes, héros de notre société.....53

Être membre de l'AAFB.....54

ÉDITO

La mue d'une fédération pour embrasser l'ère numérique des archives.

■ Florian Delabie (président de l'AAFB)

2024 et 2025. Ces deux années resteront à coup sûr dans l'histoire de notre association comme des moments charnières à plusieurs niveaux.

Notre équipe, pilier du dynamisme et de l'évolution

Avant toute chose, ces années sont importantes pour notre équipe. La petite Noéline est en effet venue compléter la famille de Sarah pour le plus grand bonheur de toute la famille. En corollaire, nous avons pu accueillir Camille, d'abord en remplacement de Sarah durant son congé de maternité, puis en contrat à durée indéterminée (CDI). Cette arrivée renforce la professionnalisation de notre fédération qui se poursuit en coulisses et redessine notre façon de soutenir l'ensemble du secteur.

Camille sera principalement en charge des relations extérieures de l'asbl en matière de communication et de relations inter-fédérations. Rémy se recentrera sur l'animation de notre communauté. Sarah occupe désormais la fonction de responsable d'équipe et supervise les actions de représentation du secteur auprès des décideurs politiques.

Une transformation réfléchie : notre identité visuelle

En 2025, nous avons concrétisé un travail d'introspection mené depuis plus d'un an. De nombreux membres ont participé à des réunions et sessions de travail pour redéfinir les contours, les valeurs et objectifs de notre fédération. Ce travail se concrétise entre-autres, dans l'adoption d'une nouvelle identité visuelle.



Mai 2025

Finis l'AAFB, place à ASKONI, la fédération professionnelle des archivistes et gestionnaires de l'information. Ce changement traduit notre volonté de redynamiser le secteur, déconstruire les clichés sur notre profession, devenir plus inclusif et prendre en compte l'évolution des métiers des archives. Cette transformation n'est pas anodine. Elle s'inscrit dans une réflexion globale sur notre fonctionnement et nos missions. Il nous fallait aussi attendre le bon moment pour la concrétiser, moment que nous vivons actuellement : les 20 ans de notre association.

2025 marque en effet les deux décennies de notre création. Vingt ans de passion et d'engagement. Vingt ans durant lesquels nous avons rassemblé annuellement près de 150 personnes (individuelles et morales), travaillé sur la préservation des archives, promu notre métier, organisé des journées d'étude, développé des projets de valorisation, créé des événements rassembleurs, publié divers travaux et milité auprès de la société et de ses représentants politiques.

Avancées législatives

S'il est un élément qui nécessitait, et nécessite encore une véritable mue, c'est bien le cadre législatif de notre secteur. Ici aussi, 2024 et 2025, ont été et seront des années charnières. Non sans difficulté et travail acharné, deux nouveaux décrets ont ainsi été publiés en Fédération Wallonie-Bruxelles pour faire évoluer le cadre de préservation des archives dans le monde francophone belge.

Bien qu'il s'agisse là de belles victoires pour le secteur et l'évolution des pratiques à tous les niveaux, il reste encore beaucoup de travail. De nombreuses avancées sont encore nécessaires pour avoir un cadre législatif global et cohérent qui tienne compte des besoins du terrain de l'ensemble du secteur. Parmi les chantiers futurs, nous allons bien entendu continuer à nous battre pour une revalorisation de l'enveloppe budgétaire des centres d'archives privés, veiller à la publication des arrêtés d'exécution définissant le nouveau rôle des archives publiques, étendre cette réflexion aux Régions wallonne et bruxelloise, qui doit inclure la gestion des archives au sein des pouvoirs locaux, faire évoluer le cadre de travail au niveau fédéral et la loi de 1955, et suivre les enjeux liés au règlement eIDAS 2.0.

Signalons ici aussi un changement d'importance à noter en 2024 avec l'arrivée d'un nouveau directeur général à la tête des Archives de l'État en Belgique. Cette nouvelle nomination coïncide également avec de nouveaux échanges plus réguliers entre cette institution fédérale et les fédérations francophones et flamandes des professionnels des métiers des archives. Gageons qu'avec ces nouveaux décrets, cette nouvelle nomination et ces espaces d'échange, nous avons désormais des fondations solides pour continuer à fédérer notre secteur et sensibiliser les décideurs politiques.

Mais avant de regarder vers l'avenir, prenons le temps de célébrer et de louer le travail déjà effectué. Je remercie très sincèrement toutes les personnes qui se sont investies dans les discussions très compliquées et éreintantes de ces dernières années, et en particulier toutes les personnes impactées et impliquées dans les discussions pour la sauvegarde des centres d'archives privés. Prenons aussi le temps de célébrer les 20 années d'existence de notre asbl et de la lancer vers de nombreuses années encore de collaboration et d'échange entre professionnels.

Célébrons ces 20 années et projetons-nous vers l'avenir, sous un nouveau nom



Assemblée générale du 17 mai 2024 au centre l'Ilon



Journée « Peut-on créer sans mémoire ? »

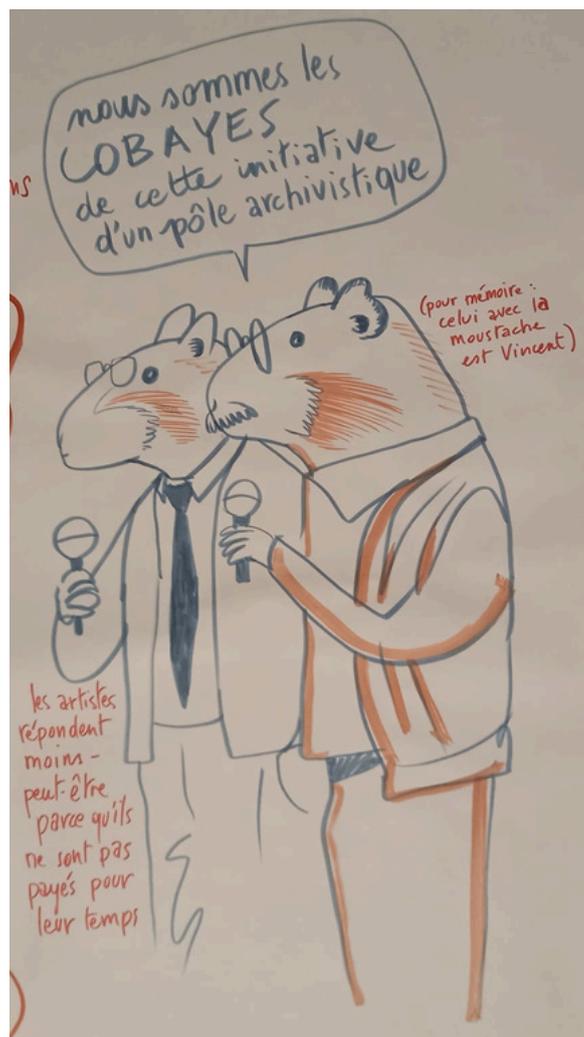
■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB) et Thierry Delplancq (Archiviste de la Ville et du CPAS de La Louvière)

15 mars 2024

Préoccupée par la sauvegarde et la valorisation des archives des arts vivants, l'AAFB s'est associée à Aire Libres (projet Passe/temps), à Contredanse, à ExtraPole asbl, à Archives et musée de la Littérature (AML) et au Centre de recherche en cinéma et arts du spectacle (CiASp) de l'ULB afin d'organiser une journée de rencontres et débats intitulée « Peut-on créer sans mémoire ? ». Derrière le nom de cette journée se cache une inquiétude : une perte d'un pan entier de l'histoire de notre société, celle des arts vivants. Les objectifs de cette rencontre étaient multiples : d'une part, il s'agissait de sensibiliser tout acteur à l'importance des archives des arts vivants. En effet, nous ne pouvons que constater un manquement au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles : il n'existe aucun centre dédié à la sauvegarde de ces archives conduisant dès lors à une perte de notre patrimoine artistique. Certains artistes déposent leurs archives à l'étranger, faute de solution valorisante en Belgique. Tout un patrimoine – pourtant essentiellement construit à l'aide de subsides publics – fuit notre territoire. Par ailleurs, les plus jeunes artistes ne prennent pas forcément conscience de l'intérêt de leurs archives physiques et numériques. D'autre part, la journée d'étude a permis d'ouvrir la réflexion grâce au partage d'expériences sur ce qui se fait déjà en Flandre, en France ou ailleurs.

Accueillie par Latitude 50 à Marchin, la journée d'étude a réuni plus de 70 participants venant de tous horizons : artistes, compagnies, opérateurs culturels, autorités publiques, centres d'archives et institutions académiques pour discuter de l'importance de préserver la mémoire. « Comment et pourquoi sauvegarder et valoriser les archives des arts vivants ? Quels en sont les enjeux artistiques, patrimoniaux, politiques ou économiques ? » ont été les différentes questions qui ont rythmé les discussions de la journée.

Le matin a été consacré aux discours de bienvenue par Vincent Geens et Roland Van der Hoeven, directeur adjoint de l'administration générale de la Culture. L'occasion de rappeler le parcours de vie de tout spectacle et création artistique : la création, la diffusion, mais ensuite, la conservation et enfin, la valorisation. Nous avons ensuite continué la journée avec l'entretien de Danny Ronaldo et Karel Vanhaesebrouck (CiASp de l'ULB). Danny Ronald est la sixième génération du cirque familiale Ronaldo. Par cet entretien, Danny Ronaldo est revenu sur le fonds matériel constitué par la compagnie. Selon lui, il est important de se souvenir de l'héritage et cela permet notamment de donner les orientations artistiques futures. Cependant, il déplore souvent un manque de temps et de connaissances pour trier et traiter l'ensemble de ce fonds.



Vincent Geens et Quentin Lemenu

Une présentation du nouveau décret archives d'intérêt patrimonial a ensuite été faite par Sarah Lessire, coordinatrice de l'AAFB. Dans cette présentation, l'accent a été mis d'une part sur la définition d'archives privées mais surtout les mécanismes qu'offre le décret pour permettre aux opérateurs culturels de traiter leurs archives. En effet, un chapitre du décret concerne les subventions en expertises pour permettre une formation ou une aide destinée à mettre en place une politique d'archivage au sein des opérateurs culturels. Cette timide ouverture vers les opérateurs culturels répond à un manquement actuel : de nombreux pans de la culture en FWB (théâtre jeune public, arts de rue, etc.) ne sont actuellement pas conservés et il sera dès lors difficile d'écrire notre histoire culturelle. Les pôles archivistiques prévus par le décret pourraient être également une autre opportunité d'encourager la préservation des archives des opérateurs culturels en créant des mutualisations et des synergies entre les centres d'archives privées reconnus et des opérateurs culturels. Néanmoins, à l'heure actuelle, le secteur est dans l'attente de la rédaction et de la publication des arrêtés d'application pour les pôles archivistiques, permettant de rendre opérable leur fonctionnement.

Pour conclure la matinée, les enjeux de la préservation des archives ont été questionnés. Dans un premier temps, l'enjeu patrimonial a été abordé avec le projet Passe/temps mis en place par Vincent Geens et Quentin Lemenu. Le projet est né d'une volonté d'écrire l'histoire des arts de la rue, du constat qu'il n'existait aucune publication sur le sujet et de la difficulté à trouver des traces. Le projet est dans ses débuts et a pour objectif de rassembler, sauvegarder et valoriser les archives des arts de la rue. Un état des lieux a été réalisé avec plus de cinquante réponses. Les premiers constats font apparaître qu'il existe des archives : photographies, programmes, affiches, etc et qu'il y a parfois une urgence à récolter cette mémoire qui disparaît.



Public en matinée

Ensuite, Isabelle Meurrens, de Contredanse, est revenue sur l'enjeu artistique des archives. Contredanse est une fédération active en danse qui a pour mission notamment la mise à disposition d'outils pour nourrir le travail de création. La question de la mémoire est un axe qui a été développé à Contredanse. En effet, les archives permettent de nourrir le processus de création et de ne pas reproduire sans cesse les mêmes choses. Cependant, elle constate que conserver ses archives n'est pas une démarche qui va de soi. La présentation s'est ensuite achevée sur Parade, plateforme permettant de faire des recherches dans le catalogue du fonds

documentaire et également de consulter et visionner à distance les ressources numériques, des photos de danse et des vidéos à des fins pédagogiques et de recherche.

De leur côté, Thierry Delplancq et Benoît Goffin, respectivement archiviste et conservateur du Patrimoine artistique de la Ville de La Louvière, ont présenté une approche transversale de la problématique intégrant également la sensibilisation des autorités politiques locales. Développant l'idée d'une gestion des archives dans une dimension territoriale, les Archives louviéroises ont rapidement été attentives à la préservation de la mémoire culturelle et artistique. Cette réflexion, longtemps empirique, s'est désormais concrétisée, grâce à l'appui du Collège communal louviérois, par la constitution d'un « pôle documentaire Culture » au sein des Archives.

Pour de nombreux opérateurs culturels locaux, les constats étaient globalement identiques : une masse documentaire augmentant de manière exponentielle, une difficulté croissante à gérer les supports physiques et numériques mais aussi un manque de locaux. En assurant la préservation centralisée d'une grande partie de la mémoire culturelle louviéroise et en proposant sur le long terme une réponse aux besoins réels des opérateurs de terrain, les Archives louviéroises se lancent dans une véritable opération *win-win*. Le premier angle d'attaque développé, celui des musées, répond à l'importance de l'offre locale. La Louvière bénéficie en effet de la présence de plusieurs institutions dans son centre-ville : le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée, Keramis ou encore le Musée Ianchelevici. Prioritairement impliquées dans leur *core-business*, celles-ci ne disposent pas dans l'absolu des moyens humains et matériels permettant d'assurer une gestion efficiente de l'ensemble de leur production documentaire. Dans ce cadre, l'expérience des archivistes louviérois se révèle donc être un atout majeur. La constitution d'un pôle documentaire constitue par ailleurs des fondations concrètes pour un pôle muséal également envisagé. C'est en adoptant une dynamique identique que se poursuit la collaboration avec le centre culturel (Central), lequel se présente aujourd'hui comme un pôle de création et une plateforme d'expressions plurielles englobant arts de la scène, musiques, arts plastiques, cinéma, éducation permanente et secteur jeune public. Renforçant l'intérêt du pôle documentaire proposé, d'autres demandes de soutien ont entraîné l'arrivée de nouveaux fonds aux Archives, dont ceux de l'asbl Décrocher la Lune et de Claudine Cornet, l'ancienne directrice de Dragon Costumes et des Productions du Dragon. Les besoins des opérateurs louviérois décrits ici ne sont que les témoignages locaux de flagrantes carences entraînant la perte d'importants pans de la mémoire artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles.



Présentation de Thierry Delplanq et Benoît Goffin

L'enjeu économique a été abordé par Valérie Kohl et Sophie Museur. Elles ont exposé la genèse de l'asbl Extrapole et de leur souhait de faire vivre les archives du théâtre jeune public. Extrapole a pour mission de documenter le spectacle vivant jeune public, de sensibiliser à l'archivage et de créer des outils de valorisation des archives via des expositions, objets de médiations, publications, etc. Extrapole est née de la préoccupation quant à la transmission de la mémoire de la compagnie de théâtre Papyrus, qui en 2022 a décidé d'arrêter ses activités. Valérie et Sophie ont souhaité réaliser un objet mémoire de cette compagnie. Dès lors, un premier constat est apparu : où sont les archives, comment les traiter, les inventorier, etc. Grâce à un travail d'accompagnement par Camille Vanbersy, directrice adjointe du CARHOP, la compagnie Papyrus s'est dotée d'un inventaire et possède désormais 10 ml d'archives classées et conditionnées. Certes, le coût d'investissement a été non négligeable mais ce travail d'archivage va permettre la valorisation du travail des artistes, une reconnaissance du travail effectué et de prolonger l'action de la compagnie en l'ancrant dans l'histoire. Sans tout ce travail, la compagnie Papyrus aurait disparu sans laisser de traces. Les archives sont finalement l'héritage de tout un secteur et renforce le rayonnement de ce dernier. Elles permettent également de nourrir la création artistique et d'éviter la répétition dans les productions.

L'après-midi a été consacré à trois présentations de plateforme numérique valorisant des archives numériques des arts vivants. Dans un premier temps, nous avons découvert le projet Scapin, géré par les Archives et Musée de la Littérature (AML). Luc Wanlin est revenu sur la genèse du projet et ses objectifs. Lancé en 2018, SCAPIN a pour objectif d'offrir un accès à une vaste collection de fichiers numériques relatifs aux arts vivants. SCAPIN est un projet collaboratif et soutenu par de nombreux partenaires. Le deuxième projet présenté est Artcena, centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre en France. ARTCENA œuvre à la constitution d'une documentation multimédia fiable, sélectionnée, numérisée sur l'actualité et la mémoire des trois secteurs. Tête de réseau, le Centre national est en charge de coordonner ces ressources au sein de son portail pour en faciliter l'accès. Enfin, le dernier projet présenté est le projet TRACKS. Projet collaboratif, TRACKS est conçu comme une valise contenant les outils nécessaires aux artistes et aux organisations artistiques pour la préservation de leurs archives et/ou de leur collection.

La journée s'est poursuivie avec une plongée dans les archives avec les étudiants en Arts du spectacle de ULB. En effet, dans le cadre de leur cursus, les étudiants ont été amenés à analyser, contextualiser et interpréter des documents d'archives. Nous avons eu l'opportunité de découvrir leur travail sur le premier programme du festival Namur en mai. Leur analyse a permis de montrer la richesse que nous offrent les documents d'archives.

Après avoir assisté à l'ensemble des interventions, la place est laissée au débat avec la question centrale : comment sauver et valoriser les archives des arts vivants ?

Tout au long de la journée d'étude, Philippe Léonard et Pieter Fannes ont été les observateurs des échanges et des diverses interventions. Pour conclure cet événement, Philippe Léonard nous a offert sa chronique en reprenant les moments clés de ces échanges. Pieter Fannes, illustrateur nous a dévoilé la fresque réalisée de chacune des interventions : allez vous reconnaître les visages de l'AAFB sur la première de couverture ?



Philippe Léonard commençant sa fresque

Quoi de mieux pour finir cette journée riche en échanges, que le spectacle « Da capo » du Circus Ronaldo, retraçant les 180 années d'histoire de cette famille circassienne. Fruit d'une collaboration entre plusieurs acteurs, cette journée d'étude a répondu aux attentes des organisateurs et des participants. Elle a offert un moment d'échanges et de réflexions sur les défis liés à la préservation des archives des arts vivants, mettant en évidence leur rôle essentiel dans la transmission et l'enrichissement de la création artistique. Les discussions ont mis en lumière le risque de perte de mémoire lié au départ à la retraite ou au décès de figures emblématiques des arts vivants, ainsi qu'à la dispersion des archives, parfois à l'étranger faute de solutions adéquates en Belgique. La journée a également souligné l'importance de la mémoire comme outil démocratique, politique, patrimonial, économique et artistique.

Débats politiques suite au mémorandum

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB) et Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)

4 et 18 avril 2024

Le 4 et le 18 avril, l'AAFB organisait deux débats suite à la publication de son mémorandum. Le premier à Namur parlait des enjeux de la gestion de l'information tant dans le secteur public que privé avec un focus plus poussé sur le secteur marchand. Trois des six partis francophones ont répondu présents à notre invitation : Gauthier de Sauvage pour les Engagés, échevin de la ville de Gembloux et 6ème suppléant à la chambre (Province de Namur) ; Stéphane Hazée pour Ecolo, député wallon et tête de liste régionale pour l'arrondissement de Namur ; Matthieu Liessens pour le PS, échevin de la ville de Walcourt et 6ème sur la liste européenne.



De gauche à droite : Stéphane Hazée, Matthieu Liessens, Gauthier de Sauvage et Florian Delabie

Florian Delabie, président de l'association et animateur de ce débat, a d'ailleurs introduit ce sujet avec l'aide de Sophie Urbain, gestionnaire de l'information de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE, aujourd'hui renommée en AKT for Wallonia). Cette dernière est revenue sur l'expérience de son institution, pour témoigner de l'intérêt d'une bonne gestion de l'information pour les entreprises. Suite à un déménagement, l'UWE et son personnel ont pris conscience de l'importance des archives et de leur gestion par un professionnel. Aujourd'hui, le traitement de l'information est perçu par l'UWE comme une opportunité d'efficacité.

Le deuxième à Bruxelles portait sur la gestion de l'information comme enjeu de gouvernance et de transparence pour la démocratie. Les six partis politiques francophones ont d'ailleurs répondu présents : les Engagés avec Alda Gréoli, ancienne ministre et deuxième sur la liste européenne ; Ecolo avec John Pitseys, huitième de la liste régionale bruxelloise ; le PTB avec Oliver Rittweger, dixième de la liste régionale bruxelloise ; le PS avec Brian Booth, cinquième suppléant de la liste dans la circonscription du Brabant Wallon pour la Chambre des représentants ; le MR avec Pierre Jadoul, premier suppléant sur la liste fédérale bruxelloise et DéFi avec Françoise Carton de Wiart, dixième de la liste dans la circonscription de Bruxelles-Capitale pour la Chambre des représentants.

Marie-Laurence Dubois, consultante à Valorescence, a animé le débat qui s'est déroulé en deux parties : l'une sur la question des archives de cabinet et l'autre sur le numérique et la pérennité de ce dernier. Deux experts ont proposé une présentation. Jean-Faniel, directeur du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) est revenu sur l'importance des archives de cabinet pour comprendre le fonctionnement de notre politique, notamment pour les chercheurs et politologues.



Bérangère Piret, chargée de cours à UCL Saint-Louis et archiviste aux Archives de l'État, revient sur l'importance des archives pour le futur : malgré l'image qu'on peut avoir des archives comme quelque chose appartenant au passé, les archives sont surtout une question d'avenir. Or, avec le numérique, on doit s'interroger sur la pérennité de l'information et son accès.

D'autres sujets ont pu être traités lors des débats : les enjeux et les besoins en terme de formations initiales et continues des professionnels du secteur, la situation budgétaire du secteur ou encore la création d'un lieu pour les archives des arts.



Pour lire les comptes-rendus de ces rencontres, nous vous renvoyons à [notre article](#) le blog!



Débats du 4 et 18 avril



De gauche à droite : Marie-Laurence Dubois et Sarah Lessire, animatrices du débat, et Oliver Rittweger, Françoise Carton de Wiart, Brian Booth, John Pitseys, Alda Greoli et Pierre Jadoul



Une série de 6 actions pour sensibiliser sur les archives : le compte à rebours pour la Journée Internationale des Archives 2024

■ Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)

Du 9 janvier au 9 juin 2024

Le 9 juin 2024 a été marqué par le fait que deux événements incontournables pour notre association tombaient le même jour : la Journée Internationale des Archives (JIA) et, les élections régionales, fédérales et européennes. Cette occasion unique nous a inspiré à lancer une campagne de sensibilisation, mettant en lumière le lien essentiel entre la gestion de l'information et le maintien de la démocratie.

Traditionnellement, la JIA est un moment de rencontres et d'échanges entre professionnels autour des enjeux du secteur. Cette année, nous avons souhaité proposer autre chose, avec un public différent. L'objectif était de démontrer la raison pour laquelle la gestion de l'information est cruciale pour la démocratie et comment les archives, loin d'être perçues comme un domaine poussiéreux ou uniquement patrimonial, sont au cœur du bon fonctionnement de notre société.

Pour mener à bien cette campagne, nous avons organisé des actions variées : une tous les 9 du mois, de janvier à juin.

Janvier : Lancement de la campagne

Nous avons présenté notre campagne via un [court article publié](#) sur notre blog. En plus de l'explication de cette campagne, cet article vise entre autres à donner les premiers éléments pour démystifier le rôle des archives : en quoi ces dernières sont essentielles à toute démocratie.

Février : Sensibilisation des ministres francophones

Nous avons approfondi le sujet en revenant sur les résultats d'une de nos enquêtes précédentes portant sur le taux de conservation des archives des cabinets ministériels francophones. Nous avons pris contact avec les ministres encore en fonction à l'époque afin de les sensibiliser à la gestion de leurs archives et les encourager à s'engager activement dans le versement de leurs archives. Nous les avons ainsi invités à signer et à nous renvoyer une [déclaration sur l'honneur](#) qui stipulait qu'ils déposeraient leurs archives dans un service compétent en la matière.



Mars : Interview Croisée

En mars, nous sortons une interview vidéo, réalisée en collaboration avec Clara Beaudoux. Nous avons interrogé plusieurs professionnels du secteur sur divers sujets. Parmi les interviewés, on compte Marie-Laurence Dubois (consultante chez Valorescence), Frédéric Boquet (archiviste à la Ville de Bruxelles), Els Flour (archiviste au Carhif), et Tommy de Ganck (archiviste à Connect Memory).



ACTIONS POLITIQUES ET FÉDÉRATIVES

Ces entretiens ont été partagés sur nos réseaux sociaux et ont permis d'aborder des thèmes tels que l'impact des archives sur la gouvernance démocratique, les clichés associés au secteur ou encore les attentes des professionnels vis-à-vis de nos politiques.



Tournage à Bruxelles

Avril : Communication des résultats suite à l'action de février

Nous publions les réponses des ministres contactés en février. Sur toute la période de février à juin, seulement 11 ministres ont répondu à notre appel, sur un total de 33. Cette faible réactivité souligne l'importance d'une sensibilisation de nos politiques à ce sujet.



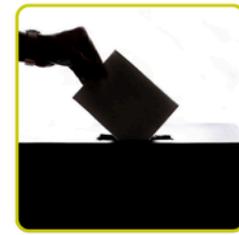
[Pour voir les ministres et secrétaires d'État s'étant engagé avant les élections de juin 2024.](#)

[▶ Pour voir l'interview croisée réalisée par Clara Beaudoux !](#)

Mai : Analyse des programmes politiques

Nous examinons dans les programmes de chaque parti politique francophone majeur leurs propositions en matière de gestion de l'information et de préservation des archives. Le but est d'évaluer leurs engagements vis-à-vis des professionnels du secteur public et privé. [Cette recherche](#) nous a permis de mettre en lumière les priorités des partis concernant la gestion de l'information, ainsi que d'autres sujets relatifs au secteur comme le financement des centres d'archives privées.

Journée internationale des archives 2024 **LES ARCHIVES, SOUTIEN ESSENTIEL À LA DÉMOCRATIE**



De l'importance des archives pour la démocratie, la gouvernance responsable et transparente, les archives produites lors d'élections et les contraintes sur la consultation directe des archives



Juin : Article co-écrit avec l'AAQ, AAF et le VLA

Pour la Journée internationale des archives, nous avons publié un [article](#) coécrit avec nos associations sœurs, l'AAQ (Québec), l'AAF (France) et le VLA (Luxembourg). L'objectif est d'offrir une perspective internationale sur le rôle des archives dans le maintien de la démocratie. L'article débute par une introduction sur la Déclaration universelle des archives et les différentes législations relatives aux archives dans chacun et chacune des 4 pays et régions.



Chaque association répond ensuite à une question plus spécifique : le lien entre archives et démocratie, l'importance des archives pour une gouvernance responsable et transparente, la production d'archives lors d'élections et les lois limitant l'accès du public aux archives.

Le même jour, nous avons aussi proposé à nos membres de poster sur les réseaux sociaux ou de nous envoyer une photo d'eux avec des pin's lors du vote. Ci-dessous vous retrouvez les photos de quelques-unes des participations.

Conclusion

Cette campagne a permis de sensibiliser le grand public, mais aussi les responsables politiques, à l'importance de la gestion des archives. Les actions menées ont contribué à renforcer la visibilité des enjeux du secteur et à mettre en avant son rôle fondamental dans la préservation de nos démocraties.



Action du 9 juin avec les pin's



Valorisation et diffusion du décret relatif à la conservation et à la valorisation des archives d'intérêt patrimonial

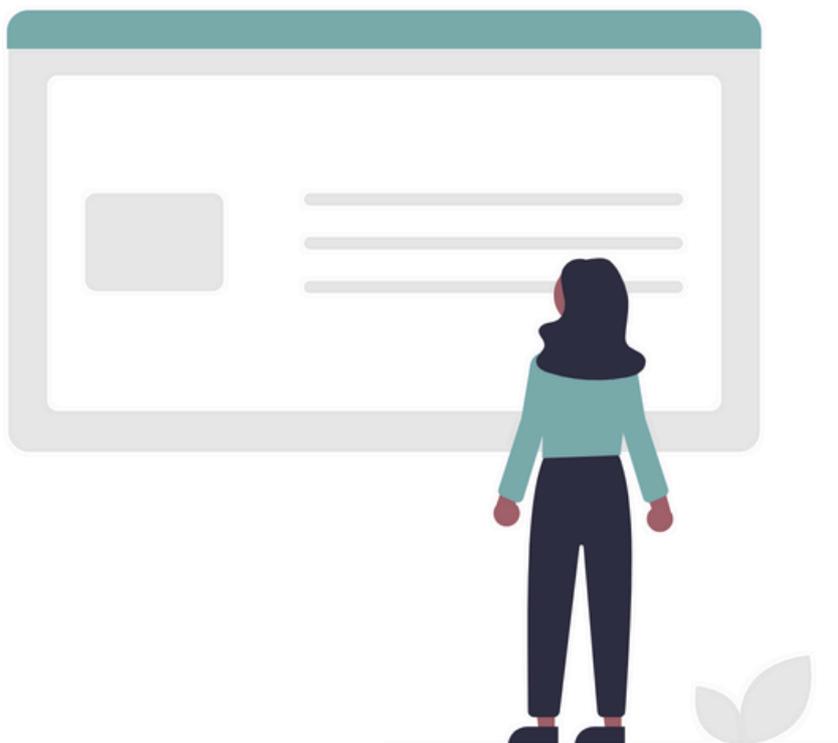
■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB) et Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB) 4 juin et 9 décembre 2024

Depuis le 1er janvier 2024, le secteur des archives privées en Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'un nouveau cadre décretaal remplaçant le décret de 2004 relatif aux centres d'archives privées en Communauté française de Belgique. Attendu par le secteur depuis de nombreuses années, ce nouveau décret permet la reconnaissance des centres d'archives, mais encourage et soutient également la conservation et la valorisation des archives produites par les opérateurs culturels soutenus par la FWB. Il introduit de nouveaux concepts tels que les missions de base, les missions complémentaires, etc.

Afin de faire connaître les nouvelles modalités de ce décret, l'AAFB a de nouveau mis en place des séances d'information. En 2024, deux nouvelles séances ont été organisées : une séance le 4 juin et une séance le 6 décembre 2024.

Session d'information du 4 juin

Une des nouveautés du décret est la mise en place d'une subvention en expertise archive que peuvent demander certains opérateurs culturels. Ce mécanisme permet une première sensibilisation des acteurs à la sauvegarde de leurs archives. S'agissant d'une préoccupation de l'AAFB mais également de différents opérateurs, l'AAFB a souhaité informer les opérateurs sur ce mécanisme mais également, montrer des exemples concrets d'accompagnement.



La session d'information a d'abord débuté par une présentation du secteur des archives et une présentation succincte du décret. Ensuite, les articles 15 et 16 du décret ont été expliqués puisqu'il s'agit des articles concernant les opérateurs culturels.

L'AAFB a ensuite attiré l'attention sur le fait que le recours à la subvention « expertise » est conditionné à l'inscription de l'obligation de veiller à la préservation des archives se rapportant aux activités soutenues dans les conventions des opérateurs (art.15). L'AAFB a donc invité les participants à sensibiliser les différentes fédérations sectorielles à cette problématique afin de permettre l'activation de ce mécanisme d'aide. Enfin, Camille Vanbersy du CARHOP et Marie-Laurence Dubois (Valorescence) sont revenues sur les différentes interventions possibles en tant que professionnels des archives : l'audit, le traitement d'archives, la formation des équipes, la mise en place de bonnes pratiques, etc. Des exemples de traitement d'archivage ont ensuite été présentés afin de montrer la plus-value du travail archivistique effectué : valorisation, accessibilité, gain de temps, exposition, publication, etc.

Cette séance d'information a attiré plus de 30 participants venant de différents secteurs : bibliothèques, arts vivants, théâtre, centres culturels, etc. Les échanges avec les participants ont montré un réel intérêt pour la gestion et la préservation des archives des opérateurs culturels.

Pour faire suite à cette session, l'AAFB a mis en place un répertoire des membres proposant des services en expertise archives. Ce dernier est consultable [en ligne](#).



Session d'information du 6 décembre

Organisée en collaboration avec la Direction du Patrimoine culturel (DPAC) et l'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB), cette séance d'information en ligne avait pour objectif de présenter le décret dans sa globalité et d'en apprendre davantage sur les dispositifs de soutien mis en place ainsi que sur les démarches à effectuer dans le cadre d'une demande de reconnaissance en tant que centres d'archives privées. Ont pu ainsi être traités : les objectifs du décret, les missions des centres d'archives privées reconnus, les prérequis et les intérêts de cette reconnaissance, l'accompagnement et les outils proposés par l'AAFB, etc. Cette session a réuni une petite dizaine de participants venant du monde des archives, des bibliothèques et du patrimoine.

Suite à la présentation du décret par la DPAC, les participants ont eu l'occasion de poser leurs questions. Camille Vanbersy était d'ailleurs aussi présente pour répondre aux questions et apporter son regard sur le décret en tant qu'archiviste d'un centre d'archives privées ayant déjà déposé un dossier de reconnaissance.

Visite annuelle pour nos membres : découverte des archives du Sénat

■ Camille Lacroix (chargée de projet de l'AAFB)

17 octobre 2024

Visite de la salle de lecture des archives du Sénat



Comme chaque année, l'AAFB organise une visite pour ses membres. Cette fois-ci, le 17 octobre, dix-neuf membres et deux permanents de l'AAFB se sont retrouvés pour découvrir le service d'archives du Sénat et bénéficier de la présentation d'un logiciel de gestion de l'information numérique.

Chaleureusement accueillis par Hermione L'Amiral, archiviste du Sénat, nous avons commencé la journée par un mot d'introduction dans une salle de commission entièrement équipée pour les réunions et le vote à distance depuis la pandémie. Colossal, le bâtiment du Sénat fut construit en 1779, sous le gouvernement autrichien. C'est en 1831, au lendemain de l'indépendance belge, qu'il fut rebaptisé « Palais de la Nation ». Il abrite depuis le Sénat et la Chambre des représentants qui, ensemble, composent le parlement fédéral.

Après ce premier échange, nous avons suivi Hermione vers l'Hémicycle. Cette salle richement décorée fut inaugurée en 1849 et accueille encore aujourd'hui les séances plénières du parlement fédéral. De là, nous nous sommes rendus à la salle de lecture des archives qui, à l'image du reste du bâtiment, se veut somptueuse et accueillante. Chacun et chacune peut, sur rendez-vous, s'y rendre pour consulter les archives de l'institution.

Sur une ancienne table en bois massif, Hermione nous a présenté deux archives remarquables conservées par leurs soins ayant un fort intérêt patrimonial : l'acte de prestation de serment du roi Léopold 1er, daté de 1831, et un parchemin de l'époque autrichienne, évoquant l'affectation du budget dédié à la construction du palais.



Visite des dépôts d'archives

Hermione et ses collègues traitent des fonds qui sont à la fois physiques et numériques. Pour la gestion numérique, l'équipe utilise plusieurs logiciels, dont Rmtool pour avoir une vision d'ensemble des archives ou l'ICA-Atom pour les archives iconographiques.

Nous avons quitté la salle de lecture pour rejoindre Karel et Koen Van de Mieroop, venus représenter leur entreprise familiale « A.N.T solutions ». Ceux-ci nous ont proposé une présentation de leur programme de gestion de documents numériques, RmTool, et ses fonctionnalités. L'échange a pu être enrichi par le retour d'Hermione sur ce produit, déjà exploité par le service d'archives du Sénat.

Avant de se quitter, nous avons eu l'occasion de visiter les caves qui servent de dépôts aux archives papiers. Parmi elles, certaines ont été complètement assainies et rénovées. D'autres sont en passe de le devenir. Progressivement, les anciens rayonnages sont remplacés par des installations plus modernes.

Au terme de la visite, ceux qui le souhaitent se sont retrouvés autour d'une table pour partager un repas et prolonger les discussions.

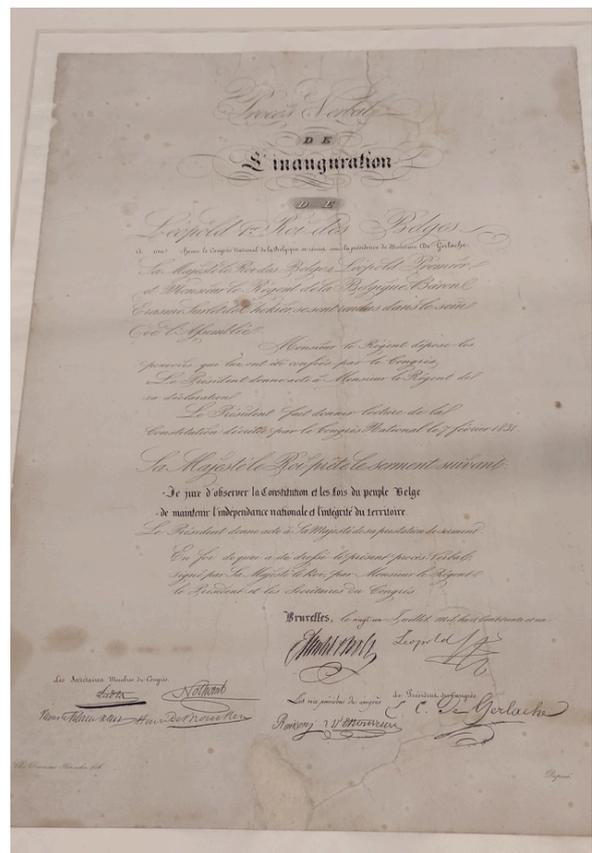


Hémicycle



Parchemin de l'époque autrichienne

Acte de prestation de serment du roi Léopold 1er, daté de 1831



Numérisation des archives, qu'est-il important de garder et comment : matinée d'étude et ateliers organisés par le collectif PUNCH

■ Camille Lacroix (chargée de projets de l'AAFB)

5 novembre 2024

Fin 2022, Clara Beaudoux, alors encore chargée de projet à l'AAFB, organisait une rencontre entre plusieurs archivistes membres de l'AAFB : Marie Meyer (archiviste indépendante), Lionel Vanvelthem (archiviste à l'IHOES) et Jean-Louis Moreau (archiviste au cabinet d'historiens et d'archivistes ORAM), et plusieurs chercheurs du collectif PUNCH : Nadid Belaatik (employé au GSARA), Guillermo Kozlowski (philosophe et chercheur au CFS asbl) et Arthur Lacomme (animateur à Radio Panik). Créé en 2015, le collectif PUNCH - Pour un numérique critique et humain - est composé de plusieurs acteurs associatifs et culturels et propose régulièrement des conférences, ateliers, analyses sur la question du numérique.

De cette rencontre vont naître diverses questions, des visites de terrains à l'IHOES (Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale) et à l'EPUB (Église Protestante Unie de Belgique), et va aboutir à la rédaction d'un article, publié en 2024, visant à réfléchir à l'archivage numérique et les changements que cela apporte dans le rapport aux archives. Nous vous invitons à lire ce texte « Sens de l'organisation ou organisation du sens : Comment les archivistes en 2024 tentent de donner un sens à l'information qu'ils et elles reçoivent de toute part » accessible gratuitement via [le site du CFS](#).

Pendant, pour donner de la visibilité à ce texte, le collectif PUNCH et l'AAFB ont décidé d'organiser une journée de réflexion. Celle-ci a eu lieu le 5 novembre dernier dans les locaux du CFS. Les objectifs de cette journée, divisée en deux temps, étaient de rendre le plus intelligible possible les réflexions contenues dans le texte précité et d'échanger avec un public le plus large possible, qu'il soit ou non expert en matière d'archivage.

La matinée a été consacrée à la présentation du texte en faisant intervenir plusieurs invitées et invités : Marie Meyer, Lionel Vanvelthem, Alain-Brice Haegens (archiviste au GSARA), et Pierre de Jaegher (responsable programmation pour Radio Panik). La présentation était monitorée par Guillermo Kozlowski (chargé de recherche, formation et animation pour le CFS) et s'est achevée par des échanges très constructifs avec l'auditoire.

L'après-midi, des membres de l'AAFB et du GSARA ont proposé aux inscrits de participer à des ateliers en lien avec les enjeux du numérique pour l'archivage. Au total, quatre ateliers d'une heure ont été organisés :

- Atelier « Pérennité des archives » (Marie-Laurence Dubois – consultante à Valorescence)
- Atelier « Gestion de l'information » (Marie Meyer)
- Atelier « Médiation culturelle » (Alain-Brice Haegens)
- Atelier « Histoire Orale » (Lionel van Velthem)

La journée a compté plus de 30 participants et participantes issus d'horizons différents. Cet événement a permis de démontrer à quel point les archives et leur gestion numérique nous concernent toutes et tous. La richesse des échanges ont affirmé le fait que l'archivage numérique et les enjeux qui y sont liés forment un sujet d'actualité qui intéresse et qui mérite largement d'être traité à nouveau dans le futur.

Retour sur nos formations en 2024

■ *Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)*

En 2024, ce sont 6 modules de formation qui ont été organisés. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, 3 modules de formations ont dû être annulés ou reportés.

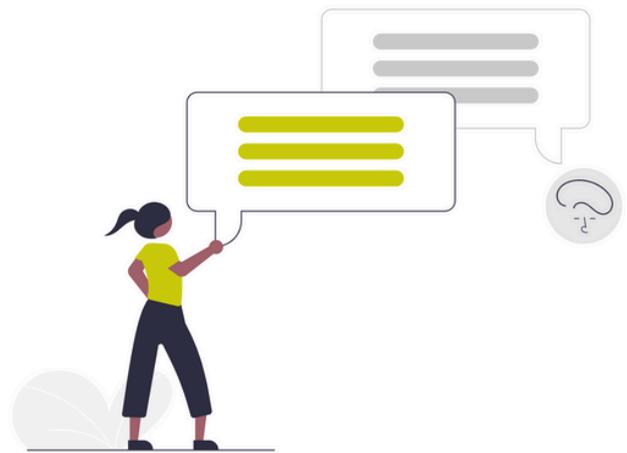
Soucieux de proposer un catalogue de formation répondant au besoin du secteur, quatre nouvelles formations ont vu le jour cette année sur les thématiques suivantes : la communication argumentative et persuasive centrée sur le métier de professionnel de l'information, les tableaux de gestion, la médiation culturelle et l'initiation au montage audio et vidéo. En tout, ce sont 53 participants qui ont pu échanger, s'informer et surtout se former sur diverses thématiques autour de la gestion de l'information :

- 18 personnes du secteur public ;
- 15 des musées et bibliothèques ;
- 13 des centres d'archives privées ;
- 3 du secteur culturel ;
- 2 du secteur marchand ;
- 1 du secteur académique ;
- 1 chercheur d'emploi.

Formation : « Comment communiquer de manière argumentative et persuasive en tant que professionnel de l'information ? » (Namur)
20 mars

Dans cette nouvelle formation proposée par Cédric Danse, psychosociologue de l'Université de Liège, l'objectif est de permettre aux professionnels de notre secteur de renforcer leurs compétences communicationnelles. Nos métiers sont stéréotypés, mal connus ou peu reconnus. Il peut donc être complexe de défendre l'intérêt de son travail et de présenter sa plus-value auprès de son institution et/ou des bénéficiaires. C'est pourquoi nous avons décidé de proposer cette formation, partant des théories du droit (plaidoyer, etc.), de la psychologie et de l'entrepreneuriat (communication argumentative).

En matinée, le formateur est revenu sur les bases de la communication et de l'argumentation, les deux étant liées. Après une explication rapide de la théorie, il est revenu sur des points plus concrets avec quelques conseils pour assurer une bonne argumentation : identification de l'intérêt des autres participants dans la discussion, importance de la construction de l'argumentation, etc. Ainsi en mêlant petit conseil, cas concret et théorie, il a proposé d'offrir des bases en communication.



La deuxième partie de la matinée a été consacrée à des exercices pratiques et d'analyse de discours pour repérer le vocabulaire utilisé, l'attitude, l'argumentation et tous autres éléments significatifs utilisés par les intervenants pour convaincre. Ce fut l'occasion de voir par des cas concrets ce qui a été vu auparavant et d'analyser, puis de synthétiser ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

En après-midi, Cédric Danse a proposé de s'intéresser à plusieurs théories de la communication.

Cette formation mélangeant théorie, exercices et conseils a été très positive dans l'ensemble et a permis à huit participants, dont les deux permanents de l'AAFB, de s'interroger sur la manière de communiquer et avoir de bonnes bases en communication.

Formation « RGPD : Comprendre les principes de base et appliquer l'article 89 du règlement permettant les traitements de données à des fins archivistiques dans l'intérêt public » (Namur)

27 mars 2024

Proposée à plusieurs reprises depuis 2019, la formation sur le RGPD donnée par Marie-Laurence Dubois a été de nouveau proposée cette année. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en application depuis le 25 mai 2018 continue de questionner les professionnels de la gestion et préservation de l'information.

Durant cette formation, c'est donc l'occasion d'aborder plus spécifiquement l'article 89 concernant le traitement des données à des fins archivistiques dans l'intérêt public et de conscientiser les participants aux rôles complémentaires de l'archiviste, du gestionnaire de l'information et des DPO. Cette formation a réuni 7 participants.



Formation « Tableau de gestion : développement d'un outil central à la gestion intégrée des documents » (Namur)

10 avril 2024

Lors de cette nouvelle formation, Marie Meyer, archiviste indépendante, a proposé de mettre en avant les tableaux de gestion. Véritable trait d'union entre les producteurs et l'archiviste, le tableau de gestion mobilise une série de concepts utiles à la mise en place d'une politique de gestion intégrée des archives (papier et numériques).

La formation a duré une journée. Après une définition rapide du tableau de gestion et une présentation de son utilité, Marie Meyer proposait d'accompagner les professionnels en s'arrêtant à chaque étape : de la réflexion avant la conception du tableau jusqu'à sa mise en oeuvre en passant par la mobilisation des producteurs d'archives.

Formation « Médiation culturelle : les outils pour réaliser des actions de médiations culturelles au sein des centres d'archives » (Namur)

17 septembre 2024

Suite à la publication du nouveau décret encadrant l'activité des centres d'archives privées en FWB, l'AAFB souhaitait proposer de nouvelles formations sur la médiation culturelle. C'est pourquoi nous avons contacté les archives départementales des Ardennes, service d'archive public français, proposant de nombreuses activités pour un public scolaire.

Retour de Clara Louppe, responsable pédagogique au Mundaneum :

« Le 17 septembre, je me suis rendue pour la première fois dans les nouveaux locaux de l'AAFB. Première occasion aussi pour moi de rencontrer et d'échanger avec les acteurs en charge de la médiation dans les centres d'archives. Ce fut vraiment une formation utile et instructive.

Premièrement, parce que nous avons pu découvrir des outils réalisés et utilisés par des classes de la primaire à la fin secondaire. Si le début de la journée nous a présenté des pratiques plutôt classiques avec les écoles (Powerpoint thématiques et questionnaires à remplir), la seconde partie de la formation nous a tous surpris avec la découverte d'une animation "Escape Game". Nous nous sommes donc prêtés au jeu, dans la peau de grands ados pour résoudre les énigmes et décrypter les messages codés d'un panel d'archives mises à disposition et issues des collections de la Grande Guerre des Archives départementales des Ardennes.

Apprendre en s'amusant et rendre les jeunes "acteurs de leurs découvertes" : voilà les accroches qui m'ont le plus plu dans cette formation, riche de bonnes pratiques et d'inventivité pour faire comprendre l'utilité des archives et leur place centrale au sein de nos médiations. »

Pour cette première édition, les deux formateurs, Christine Chopineaux, professeure certifiée d'Histoire-Géographie en collège, en charge des services éducatifs aux Archives départementales des Ardennes et Vincent Fay, archiviste, ont proposé de faire un retour sur leurs expériences en la matière. En matinée et en début d'après-midi, après être revenus sur les particularités de leur service d'archives et de leurs missions, ils ont présenté l'ensemble des activités que leur service propose. Cela leur a permis d'aborder la mise en place d'un atelier pédagogique avec un public scolaire : de sa préparation jusqu'à sa réalisation avec une classe. Les formateurs sont ainsi revenus sur leurs méthodes de préparation, sur la manière dont ils abordent les archives et l'histoire selon l'âge du public, sur les outils qu'ils utilisaient, etc.

Vers le milieu d'après-midi, ils ont proposé aux 10 participants par petits groupes de participer à l'une de leurs activités ayant eu beaucoup de succès : un « escape game » sur le thème de la résistance lors de la Seconde Guerre mondiale. Cela a permis aux participants de se mettre à la place du public scolaire et de se rendre compte par la pratique de la tenue d'une activité ludique et pourtant scolaire.

Retour de Xavier Depas, archiviste à WBE :

« Cette formation sur la numérisation est extrêmement enrichissante et je la recommanderais sans hésitation. La formatrice maîtrise parfaitement son sujet et ses retours d'expérience sont particulièrement précieux. Elle propose un contenu complet, couvrant toutes les phases d'un projet de numérisation, en ce compris la phase de réflexion essentielle en amont ainsi que les aspects juridiques et environnementaux.

Les échanges autour du SAE et de la maturité nécessaire à son acquisition sont également très pertinents. Les exercices pratiques, adaptés à notre contexte et nos projets, favorisent la réflexion et l'échange, même pour ceux qui n'ont pas encore de projet défini.

Grâce à cette formation, j'ai pu confronter mes pratiques, approfondir mes connaissances/réflexions et repartir avec des idées concrètes. Au final, cela m'a challengé et apporté une réelle valeur ajoutée. »



Formation du 17 septembre 2024



Formation « Mise en place d'un projet de numérisation » (Namur)

15 et 16 octobre et 7 novembre

La formation « Mise en place d'un projet de numérisation » pour sa quatrième édition a rencontré un franc succès. Cette dernière a pour objectif de donner aux participants les bases nécessaires pour assurer le succès de leurs projets de dématérialisation en abordant les différents aspects techniques, juridiques et organisationnels. Structurée en trois journées (deux journées en présentiel et une demi-journée en distanciel), Florence Gillet présente aux participants les différentes étapes de la numérisation (phase de préparation, production et de postproduction).

Lors de la dernière demi-journée, la formatrice propose aux 8 participants de revenir sur un projet de numérisation proposée par une institution de son choix pour réfléchir à la mise en place d'un projet de valorisation d'archives numérisées.

Formation : « La gestion des mails et leur archivage » (Namur)

6 novembre

Cette formation déjà proposée deux fois en 2023 est revenue pour sa troisième édition sur le format d'une journée. Dans le monde professionnel et personnel, les mails sont devenus incontournables. Comme tout type d'information, les mails doivent être gérés. Les gestionnaires de l'information et les archivistes ont donc tout leur rôle à jouer pour sensibiliser les utilisateurs à de bonnes pratiques. Sur le sujet, la formatrice, Marie-Laurence Dubois, propose de comparer notre attitude face à notre boîte mail en la remplaçant par une boîte aux lettres. Nous viendrait-il à l'esprit de remettre le courrier dans notre boîte aux lettres après l'avoir lu ? Non. Or, c'est ce que nous faisons pour la plupart en disant « conserver » notre boîte mail. Il convient de s'interroger sur nos habitudes. En effet, malgré une volonté de changement avec le numérique, il faut parfois prendre une certaine distance sur nos habitudes en pensant à notre expérience avec d'autres formes d'archivage nous étant plus familières.

Au départ, pour conscientiser les participants, la formatrice propose de réaliser un bilan sur l'impact du numérique et les différents problèmes en raison d'une absence de gestion des mails. On peut noter une infobésité avec une perte de temps pour retrouver les informations primordiales, l'empreinte environnementale pour le stockage des mails au sein des data centers, la perte d'informations en raison des contraintes techniques du numérique (pérennité de l'information en raison des changements de formats) et aussi une vulnérabilité (cybersécurité, risque humain, etc.). Pour beaucoup de personnes, on remarque une confusion entre stockage et archivage.

Par la suite, les 13 participants ont dû dresser un plan d'action et ont partagé des techniques pour assurer une bonne conservation, au travers de discussions et de travaux collectifs.

Enfin, en dernier exercice pratique, il a été demandé à tous de se mettre devant son adresse mail et de regarder ce qui est applicable pour soi dans les enseignements qui ont été tirés lors de la formation.



Retour sur l'espace membre : un espace de partage de ressources pour et entre les membres

■ Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)

Lancé en fin 2023, l'espace membre contient différentes ressources. En 2024, nous avons continué de l'alimenter : dix nouvelles ressources ont été ajoutées, par exemple des modèles de convention (don, dépôt, versement et prêt), un bordereau de versement, des profils de fonction, plusieurs listes de prestataires de services, etc.

Tous ces documents sont réalisés de manière collaborative avec l'aide de nos membres et les groupes de travail. Nous sommes pour une mutualisation des ressources au bénéfice de tous. Si vous souhaitez nous aider à l'élaboration d'outils, proposer les vôtres ou même si vous êtes à la recherche d'outils spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter par mail. Nous restons ouverts à toutes vos remarques et suggestions. De plus, si un contenu n'est plus à jour, incomplet ou si une erreur s'est glissée, n'hésitez pas aussi à nous le faire savoir. Nous essayons de tenir à jour cet espace de manière régulière. Chaque évolution est chaque fois mentionnée dans la newsletter.



[Espace membre](#)

Actuellement, 56 membres ont créé un compte pour y accéder. Si vous n'avez pas encore de compte, n'hésitez pas à le faire : la seule condition est d'être membre. Pour vous inscrire, vous connecter et aussi avoir accès à l'ensemble du contenu, il vous suffit de cliquer sur ce bouton !



Suivi de la mobilisation et des négociations dans le cadre du « Décret archives privées » et sa mise en application

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

En mai 2023, le secteur des archives privées en Fédération Wallonie-Bruxelles se voyait doté d'un nouveau cadre décretal. Ce fut le résultat de plusieurs années de travail et de négociation de la part du Gt avenir du secteur (voir info AAFB n°29, n°30). Le suivi des négociations ne s'est pourtant pas terminé en 2024. En effet, une préoccupation persistait : le refinancement du secteur pour répondre aux nouvelles exigences du décret et permettre la reconnaissance de nouveaux centres d'archives.

Avec l'appui et l'aide du GT avenir du secteur, l'AAFB a poursuivi ses interpellations à La Ministre Linard notamment lors de l'ajustement budgétaire d'avril 2024. Le secteur a demandé à la Ministre la mise en place d'une aide exceptionnelle pour pallier au manque d'indexation. La situation financière alarmante des centres d'archives a été dénoncée par le secteur via la publication d'une lettre ouverte : « L'asphyxie silencieuse des centres d'archives privées en Fédération Wallonie-Bruxelles » assortie d'une pétition, qui a recueilli 183 signatures de soutien. Malgré la visibilité médiatique de la situation, les efforts de mobilisation sont restés vains.

Nous avons continué à faire parler de ce dossier notamment en amont des élections avec l'organisation des débats politiques en avril 2024. Lors de la formation des gouvernements, l'AAFB a également rédigé plusieurs notes afin de sensibiliser à l'importance du dossier. L'objectif de l'AAFB était d'obtenir des revendications de son mémorandum dans les différentes déclarations politiques gouvernementales. Chose réussie pour les archives privées, avec la mention « le gouvernement répondra au besoin de tendre vers la pleine application du décret archives d'intérêt patrimonial ».

Depuis l'entrée en fonction du cabinet Degryse, l'AAFB et le Gt avenir du secteur n'ont cessé d'interpeller le cabinet : voir page ...

L'adoption du décret archives privées en mai 2023 semblait être une victoire pour le secteur. Ce n'était sans compter le manque de vision budgétaire assorti à ce nouveau décret amenant à rester vigilant et à se battre pour la survie des centres d'archives privées. C'est donc encore une longue bataille que devra mener le secteur en 2025 !

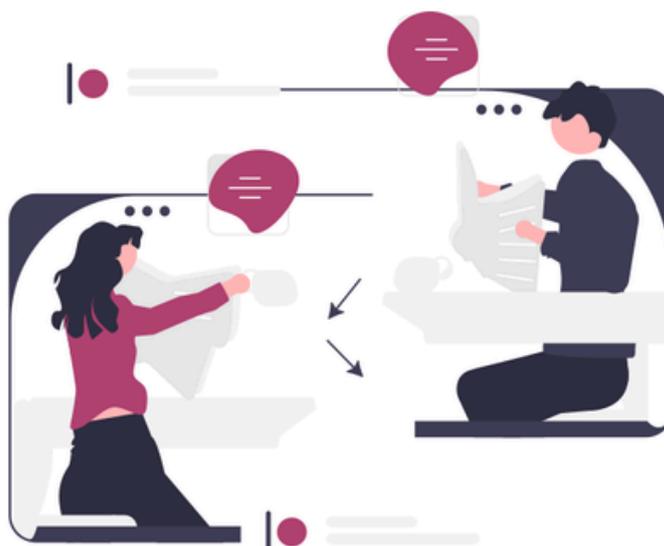
Communiqué de presse conjoint de l'AAFB et du VVBAD : "2024, une année charnière pour les archives"

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB) et Rémy Hermand (chargé de projet de l'AAFB)

29 février 2024

2024 est une année essentielle pour beaucoup de secteurs. L'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB) et le Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie vzw (VVBAD), sont revenus sur l'importance de cette année dans un communiqué de presse commun publié en février traitant des élections législatives fédérales (juin 2024) et aussi de la désignation d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale pour les Archives de l'Etat et Archives Générales du Royaume. L'ensemble des revendications sont en lien avec les deux mémorandums des institutions : « Pensez 2030, loin de 1984 » pour l'AAFB, "Hoe bouwen we samen aan een sterke informatiesector in Vlaanderen?" pour le VVBAD.

[Pour lire le communiqué de presse dans son entièreté](#)



Les deux associations sœurs ont ainsi pu rappeler l'importance de cette nomination et les enjeux que connaîtront les Archives générales du Royaume dans les prochaines années, ainsi que leur souhait pour le secteur. Depuis la fondation de la Belgique, seules 11 personnes se sont relayées à ce poste en vue de collecter, valoriser et préserver les traces du fonctionnement de notre État. Les défis sont grands pour l'institution : la mise en place d'une stratégie d'archivage numérique pour le territoire belge, notamment en proposant des collaborations sur tout le territoire en vue d'implémenter et maintenir des solutions de préservation des données numériques à long terme, le besoin d'une modernisation et d'accroissement des capacités d'accueil d'archives et le manque de moyens financiers de l'institution.

Les deux institutions se réjouissent d'avance d'apporter leur concours à la résolution des mille et uns défis que devront relever au cours des prochaines années les Archives générales du Royaume et de manière plus large l'ensemble du secteur des archives.

La lecture et l'analyse de la DPC et la DPR : le secteur a été entendu !

■ Rémy Hermand (chargé de projet de l'AAFB)

22 juillet 2024

En juillet, suite aux élections du 9 juin, après la communication et la présentation des déclarations politiques communautaire (DPC) et régionale (DPR), de nombreux secteurs ont sorti leur analyse. Nous avons également fait le même exercice pour notre secteur afin de mettre en lumière l'influence de notre mobilisation et des revendications de notre mémorandum.

De manière générale, nous constatons que les enjeux du secteur ont très peu été entendus. Le mot "archives" n'apparaît que dans la DPC et ceci à trois reprises. Malgré la mobilisation du secteur à l'aube des élections, nous regrettons que le rôle des archives et de la gestion et préservation de l'information dans la bonne gouvernance et transparence de l'administration n'ait pas été pris en compte. Trop souvent, le secteur des archives est uniquement perçu à travers des enjeux culturels. Or, les archives et leur gestion sont fondamentales dans nos états démocratiques et pour entretenir la confiance des citoyens dans les institutions publiques. Une seule de nos revendications a été mentionnée dans la DPC : le financement et l'application du décret "archives d'intérêt patrimonial".

Quoi qu'il en soit, nous continuons de suivre les différents chantiers de ces deux futurs gouvernements afin de défendre au mieux notre secteur.

Pour lire nos analyses complètes, nous renvoyons vers [notre article reprenant nos analyses complètes sur la DPC et la DPR](#).



Conserve-t-on les archives des personnalités politiques au niveau local ? Une enquête de l'AAFB

■ Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)

15 septembre 2024

Depuis plusieurs années, l'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB) dénonce l'absence de gestion et préservation des documents et données produits par les personnalités politiques belges.

[Pour lire l'enquête dans son intégralité](#)

En raison d'une législation inexistante ou lacunaire, ce type d'archives est considéré comme privé. À ce sujet, la Belgique est à la traîne par rapport à d'autres pays européens. A l'occasion de la journée internationale de la démocratie qui avait eu lieu en pleine campagne électorale communale, nous avons décidé de nous pencher sur la situation des archives des mandataires locaux en Wallonie et à Bruxelles.

Nous avons ainsi envoyé un questionnaire dès le mois de juillet à l'ensemble des communes et CPAS francophones afin de disposer d'un état des lieux de la situation. Sur les 562 institutions contactées, 135 nous ont répondu : 79 communes, 54 CPAS et 2 services d'archives communs entre le CPAS et la commune. Le panel de réponses représente 24 % des institutions francophones.

Nous avons ensuite analysé les données compilées et les résultats de cette enquête confirment les inquiétudes de l'AAFB. Alors que ces archives sont importantes pour notre démocratie, elles ne sont que très peu conservées. En effet, les archives des mandataires locaux peuvent se révéler essentielles et compléter les dossiers des administrations locales. Elles sont aussi le reflet du travail du mandataire et sont, par leur conservation, les témoins d'une volonté de transparence et de contrôle démocratique.

Or, seulement 23,4 % des communes et 17,8 % des CPAS conservent des archives d'au moins un mandataire local. De plus, il n'y a que 55 % des communes et 32 % des CPAS qui sont dotés d'un service d'archives. Ce qui est bien peu... Les résultats ont de quoi inquiéter. L'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) en fait d'ailleurs écho dans le premier numéro de 2025 de sa revue mensuelle CPAS +.



Carte blanche de Florian Delabie, président de l'AAFB sur la situation alarmante du secteur, en cette fin d'année 2024

Camille Lacroix (chargée de projet de l'AAFB) et Florian Delabie (président de l'AAFB)

21 novembre 2024

La fin de l'année 2024 a été marquée par l'annonce de l'absence de finances pour la revalorisation budgétaire des centres d'archives privées. Coup dur pour ces derniers qui, depuis longtemps, peinent à assurer l'ensemble de leurs missions au vu du manque de soutien financier criant. Cet événement est en réalité très représentatif du manque d'intérêt et de reconnaissance dont souffre l'ensemble du secteur.

Pour dénoncer ce phénomène, Florian Delabie (président de l'AAFB) a rédigé le 21 novembre 2024 une carte blanche faisant état de la situation.

Dans ce texte, Florian aborde les différentes difficultés rencontrées par le secteur, et ce pour chaque niveau de pouvoir. Du secteur public jusqu'au secteur privé, les enjeux sont multiples et symptomatiques d'une société qui ne valorise pas suffisamment ses propres archives.



[Pour lire la carte blanche dans son intégralité](#)

Dans un second temps, Florian invite l'ensemble des professionnels des archives et de la gestion de l'information à faire front ensemble et à collaborer dans le but de défendre et revaloriser le secteur.



A la suite de cette carte blanche, l'AAFB a lancé un sondage auprès d'un maximum de professionnels du secteur dans le but d'établir des statistiques sur leurs réalités. Ces chiffres ont permis de servir de base à la rédaction d'une série de communiqués de presse visant à apporter un peu de publicité à cette situation alarmante.

Nos groupes de travail

Depuis plusieurs années, l'AAFB a mis en place une série de groupes de travail thématiques réunissant les membres de l'AAFB. Ces derniers occupent une place importante dans le fonctionnement de l'AAFB et permettent à l'AAFB de jouer son rôle représentatif du secteur auprès des autorités politiques.



L'Info-AAFB est l'occasion de valoriser les travaux de ces derniers. En 2024, plusieurs GT ont été actifs au sein de l'AAFB et ont permis de grandes avancées.

Rappel fonctionnement des GT

Les groupes de travail permettent de réunir les membres de l'AAFB qui partagent un projet, un objectif ou encore la réalisation d'une tâche particulière. Ils sont donc l'opportunité de travailler, d'échanger et de partager sur une thématique, une préoccupation commune liée au monde de l'archivistique et de la gestion de l'information.

Les GT peuvent se créer soit à l'initiative :

- d'un ou plusieurs membres de l'AAFB qui ont identifié un besoin commun et partageable par la communauté ;
- des membres du Conseil d'administration, qui ont identifié un besoin commun et partageable par la communauté.

Les GT sont ouverts à tous les membres de l'AAFB.

Pour le bon fonctionnement, il est demandé aux GT de se fixer un/des objectifs précis. L'équipe de l'AAFB apporte un soutien pour l'organisation des réunions et peut, en fonction du sujet, participer/animer la réunion. Son rôle est également de communiquer et garantir la transparence des GT. Les GT sont autonomes dans la définition des thématiques et des objectifs.

Une charte de fonctionnement a été mise en place par le Conseil d'administration afin d'assurer le bon fonctionnement des GT.



Bilan du GT « Administrations publiques et pouvoirs »

par *Thierry Delplancq (archiviste de la Ville et du CPAS de La Louvière) et Virginien Horge (archiviste de la ville de Mons)*

Le travail du GT "Administrations publiques et pouvoirs locaux" s'est en début d'année principalement focalisé sur les élections aux différents niveaux de pouvoir : comment, dans la situation actuelle, défendre notre secteur et faire prendre conscience de l'importance des archives dans notre démocratie ? Comme la plupart des autres GT, nous nous sommes ainsi attelés à la lourde tâche de lire, relire et proposer des éléments du memorandum. Le constat est toujours là : les professionnels manquent par exemple d'outils et de moyens pour la gestion et la conservation des archives numériques. Une attention plus particulière a été accordée aux archives des mandataires, au niveau local comme à la plupart des autres niveaux de pouvoir, dont la préservation reste soumise au bon vouloir des personnalités politiques ... Un questionnaire a ainsi été envoyé à l'ensemble des communes et CPAS francophones. On découvrira cette enquête sur le site de l'AAFB ainsi que dans la revue CPAS + publiée en janvier 2025.

Au niveau local, si l'on salue certaines initiatives comme celle de Nivelles qui a engagé une archiviste, on ne peut que s'inquiéter du triste état du secteur alors que celui-ci doit paradoxalement accentuer sa professionnalisation. Des services inexistantes, des sous-effectifs chroniques ou un manque de crédit au sein de l'administration sont le lot de très nombreuses localités.

Qu'à cela ne tienne. Les membres du GT se sont aussi penchés sur des questions concrètes portant sur leurs tâches quotidiennes : comment sensibiliser les agents ? Quels sont les projets actuels pour les archives numériques ? Comment répondre aux volontés du SPW de détruire le doublon des permis de bâtir "de compétence communale" ?

En tout cas, les affaires à suivre pour ce groupe de travail ne manqueront pas pour cette année...

Bilan du GT « Avenir du secteur »

par *Isabelle Sirjacobs (directrice du SAICOM) et Ludo Bettens (archiviste à l'IHOES)*

Le groupe de travail « Avenir du secteur » regroupe une dizaine de représentants des centres d'archives privées (CAP) de Wallonie et Bruxelles et travaille à l'élaboration d'outils divers de gestion (conventions, règlements d'ordre intérieur, etc.). Mais ces dernières années, les travaux du GT ont été largement consacrés au décret organisant le secteur et à ses arrêtés d'application (voir texte de bilan du GT de l'Info-AAFB no30). Après la mise en place de ce décret en mai 2023, les centres d'archives privées entraînent en 2024 dans une période de transition variant de une à trois années en fonction de la remise de leur dossier de reconnaissance.

Les documents et modalités pour remplir ces nouveaux dossiers de reconnaissance sont parvenus aux CAP fin janvier 2024. Outre d'innombrables notes relatives à la manière dont fonctionnait le centre (note d'intérêt patrimonial, note de conservation, etc.), il s'agissait de remplir un formulaire de 34 pages permettant le diagnostic de catégorie du centre et d'établir un plan quinquennal ainsi qu'un budget prévisionnel pour les années 2025-2029.

Le délai de remise des dossiers était fixé au 31 mars 2024. Le GT s'est réuni trois fois entre janvier et mars afin d'échanger sur les questions et problèmes rencontrés dans le dossier comme la question de l'estimation du volume d'archives, ou encore les questions du formulaire autour du conditionnement, du traitement ou de la numérisation des archives. Le GT s'est notamment mis d'accord sur une base de calcul commune pour déterminer les volumes de supports atypiques tels que registres, affiches, etc. D'autre part, une lettre ouverte intitulée « L'asphyxie silencieuse des centres d'archives privées en Fédération Wallonie-Bruxelles », signée par les CAP et par de nombreuses personnes sensibilisées à la question du refinancement des CAP, est parue dans *Le Soir* du 12 février. Elle a été suivie par une pétition, par des reportages télévisuels (RTBF et *Antenne Centre*) et deux autres articles dans *Le Soir* qui ont permis d'insister sur l'urgence du refinancement des CAP : un premier sur l'ensemble du secteur et un second centré sur la situation des AML.



[Pour lire la carte blanche](#)

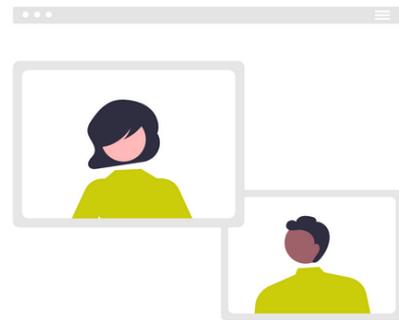
Après la remise des dossiers de reconnaissance, le GT a suivi de près la formation des gouvernements après les élections de juin 2024. Le secteur a été réconforté de découvrir que la pleine application du décret « Archives d'intérêt patrimonial » figurait dans la Déclaration de politique communautaire élaborée par le nouveau gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MR et Engagés).

Une note a été rédigée en amont pour informer rapidement le ou la nouvelle Ministre sur la situation des CAP et sur la nécessité de se pencher sur la question budgétaire liée à l'application du décret. Les réunions ont aussi porté sur diverses questions, comme celle des subventions accordées aux opérateurs culturels dans le cadre du décret des archives patrimoniales ou encore la question de la procédure d'appel au Fonds Écureuil qui est à répéter chaque année et dans un court laps de temps pour permettre aux CAP d'obtenir 85% de la subvention en début d'année. Le recours au Fonds Écureuil s'avère d'autant plus indispensable que les CAP ont appris que, contrairement à ce qui se déroule dans de nombreux secteurs de la Culture (éducation permanente, musées, centres créatifs, etc.) leur seconde tranche de subvention 2024 ne leur serait versée qu'après remise de leur rapport d'activités (soit au plus tôt en juillet 2025), et ainsi de suite les années suivantes.



Fin de l'année, le GT s'est mobilisé après la déclaration de la nouvelle Ministre de la Culture, Elisabeth Degryse (Les Engagés), lors d'une interpellation à la Commission de la Culture du 12 novembre, qui annonçait qu'aucun refinancement du secteur n'était prévu, car la Ministre précédente, Bénédicte Linard, n'avait pas assorti le nouveau décret d'un budget prévisionnel... Cette déclaration de la Ministre a évidemment provoqué un vif mécontentement de la part des CAP et de l'AAFB. Un courrier envoyé par tous les CAP et l'AAFB, et adressé à la Ministre, à son cabinet et à l'administration sollicitait des explications plus détaillées sur cette situation, ainsi qu'une déclaration officielle quant au sort réservé au décret en l'absence de budget et une communication à chaque CAP lui faisant part de sa situation au 1er janvier 2025 (prolongation de la période transitoire ou reconnaissance dans le cadre du nouveau décret et montant de la subvention). Le secteur demandait aussi à rencontrer la Ministre. Une rencontre a effectivement été organisée le 3 décembre, avec trois représentantes du cabinet, mais sans la Ministre... Il en est ressorti que la Ministre était consciente des difficultés rencontrées par le secteur et sensible à l'incertitude qui pesait sur lui, mais qu'il lui faudrait attendre le conclave budgétaire d'avril 2025 pour espérer trouver les financements nécessaires à l'application du décret. Lors de cette discussion, les représentantes de la Ministre se sont également montrées ouvertes pour associer de façon plus active l'AAFB et les CAP pour réfléchir de façon constructive avec l'administration du patrimoine aux solutions permettant l'application pleine et entière du décret durant cette législature notamment pour réfléchir au phasage éventuel si les moyens budgétaires ne sont pas dégagés et aux exigences à demander aux CAP afin de garantir une équité pour tous et soutenir ce secteur en souffrance depuis de nombreuses années... De la même manière, il a été convenu que les centres seraient informés avant la fin de l'année de leur situation.

Le 20 décembre, l'Administration Patrimoine de la FWB adressait à chacun un courrier lui faisant part de l'avis remis par la Commission des Patrimoines culturels sur son dossier de reconnaissance et rappelant que la reconnaissance par la ministre était subordonnée à l'obtention de moyens supplémentaires lors du réajustement budgétaire d'avril 2025. Il faut rappeler que la Commission des Patrimoines culturels avait dû rendre son avis sur l'ensemble des dossiers au mois d'août, laissant donc l'ensemble des CAP, pendant tout le deuxième semestre, dans la doute par rapport à leur situation en 2025.



Ce courrier contenait en outre une phrase sibylline évoquant la possibilité pour les centres de rentrer un nouveau dossier de reconnaissance pour mars 2025... Cette formule allusive allait rapidement se révéler être une véritable bombe au cœur des importants débats qui secouent le secteur au moment où nous écrivons ces lignes, à savoir l'obligation (même pour les centres ayant reçu un avis positif en 2024) de redéposer un dossier de reconnaissance, de manière à pouvoir espérer être reconnus en 2026, si les moyens dégagés lors du réajustement budgétaire s'avéraient insuffisants pour les reconnaître en 2025. Une situation que les CAP jugent discriminatoire et profondément injuste. Nul doute que le GT Avenir du secteur aura encore du pain sur la planche en 2025 afin d'obtenir l'équité par rapport aux autres secteurs de la Culture et le respect auquel il a droit.

Bilan du GT « Bruxelles »

par Rémy Hermand (chargé de projet de l'AAFB)

Le groupe de travail réunit un nombre conséquent d'institutions publiques de la Région bruxelloise : plusieurs communes et CPAS, Actiris et le Service public régional de Bruxelles. Ce GT s'est réuni deux fois en 2024 : une première fois au service d'archives de la Ville de Bruxelles le 19 février et une seconde fois aux AGR le 28 mars. La première réunion a été l'occasion pour les participants de partager plusieurs initiatives bruxelloises comme le projet Archiviris ou Urban, et aussi d'échanger sur les difficultés qu'ils rencontrent. Elle a aussi permis de préparer la rencontre du GT aux AGR. L'objectif est de voir le lien possible entre les AGR et les institutions bruxelloises locales.

Lors de la réunion du 28 mars, Pierre-Alain Tallier a ainsi eu l'occasion de rappeler le rôle des AGR et de mettre en avant les services et synergies qu'ils peuvent proposer pour les institutions locales bruxelloises. Les participants ont ainsi pu traiter de plusieurs sujets (RGPD, tableau de tri, diminution des délais de conservation, etc.) et aussi poser différentes questions, notamment en termes d'élimination d'archives. Après cette discussion, une visite du dépôt a été proposée. Actuellement, aucun autre projet n'est prévu pour ce groupe de travail. Il peut néanmoins rester un lieu d'échanges et de discussions pour ceux et celles qui le souhaitent.

Bilan du GT « Enseignement supérieur »

par Nicolas Delpierre (archiviste à l'UCLouvain) et Xavier Depas (archiviste à WBE)

Le groupe de travail « Enseignement supérieur » s'est réuni à cinq reprises en 2024, en distanciel. La finalisation du Tableau de tri des archives des établissements d'enseignement supérieur, version 2.0, a constitué le sujet pratiquement unique de ces réunions. Le tableau est à présent dans les toutes dernières étapes de validation.

En 2016, pour sa première version, les Archives de l'État avaient eu l'amabilité de réaliser une relecture et une validation du Tableau, avant d'en assurer la diffusion sur leur site web. Dans l'Info-AAFB n°30, nous indiquions que notre GT allait effectuer à nouveau cette démarche auprès de nos collègues des AGR. Cependant, comme le relaie l'AAFB depuis plusieurs mois, les Archives de l'État se trouvent malheureusement dans une situation de plus en plus difficile. Contactées dans le courant de l'automne, elles nous ont répondu ne plus être en mesure de consacrer du temps à un tableau de tri concernant une compétence communautarisée, l'enseignement supérieur, depuis 1989. Nous comprenons parfaitement la position de nos collègues archivistes de l'État et leur apportons bien sûr tout notre soutien. Le GT reste néanmoins mobilisé pour aboutir à la diffusion prochaine du Tableau 2.0.



Bilan du GT « Plan d'urgence »

par *Véronique Fillieux (archiviste à l'UCLouvain), Amélie Romarin (archiviste à la ville de Namur), Justine Stragier (archiviste au Mundaneum)*

Le GT « Plan d'urgence » a été créé en 2021 à la suite d'une formation organisée par l'AAFB à ce sujet. L'objectif principal était d'établir un canevas qui puisse servir de modèle pour les services d'archives souhaitant mettre en place ce type de plan. Après plusieurs réunions pendant lesquelles le périmètre propre des ressources a été mis en valeur, il a été décidé de tirer parti de la formation suivie par plusieurs membres de l'AAFB et organisée par le MSW (Musées et société en Wallonie) en partenariat avec le C2RMF (Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France). Bien que cette formation soit orientée « collections muséales », les modules présentés suivent un plan-type adaptable à la réalité des archives posant e.a. la question de la localisation au sein des réserves, de la priorisation, du marquage des contenants, de l'identification de zones de repli en cas de sinistre....

Ainsi, un incontournable s'impose : la prévention. Intervenant en amont et à intégrer tout au long de la gestion des fonds et collections, elle doit s'imposer comme un fil rouge guidant les aménagements, les reconditionnements, l'établissement des plans d'urgence, etc. Elle nécessite la réalisation d'une analyse des environnements des archives : le site, le bâtiment, les magasins permettant une mise en évidence des points faibles, des éléments à améliorer, des zones à laisser vides et/ou libres, etc.

Un autre élément commun aux participants de la formation réside en la difficulté de pouvoir se consacrer à l'élaboration d'un tel plan nécessitant un réel investissement en temps et requérant des actualisations régulières. En effet, les équipes des centres d'archives comptent peu d'effectifs, les tâches à réaliser sont nombreuses, les sollicitations et demandes s'avèrent multiples. Le manque de soutien et de moyens est généralisé.

Dès lors, la nécessité de développer des « bassins » d'entraide semble bien nécessaire. Dépassant le cadre du partage d'expérience, ils pourraient permettre de mettre en commun des ressources en termes de matériel, de compétences, d'échanger conseils et bonnes pratiques, d'avancer en commun déjà dans la prise de contact avec les services de secours, notamment les pompiers, et de se sentir moins isolé.

Une séance s'est tenue en présence de Catherine Charles (restauratrice de la Bibliothèque universitaire Moretus Plantin) et Anne-Sophie Hanse (Bouclier Bleu), laquelle a abouti à la réalisation d'un questionnaire permettant d'évaluer les besoins des futurs participants à une prochaine formation de l'AAFB sur le sujet. Pour rappel, une première formation sur le plan interne d'urgence est disponible dans le catalogue des formations (« J'élabore un plan d'urgence »), n'hésitez pas à manifester votre intérêt si cette dernière vous intéresse !

Bilan du GT « Musée »

par *Min Ae Etienne (directrice du Musée des Transports en commun de Wallonie)*

L'idée de créer un groupe de travail (GT) « Musée » trouve son origine dans les « Pauses Cafés », rencontres informelles initiées par l'AAFB en 2023 (abandonnées depuis). L'objectif principal de ce GT est de répondre aux besoins spécifiques du secteur muséal en matière de gestion des archives (courantes et historiques) et de pratiques documentaires.



Réunion du 17 juin

Les équipes des musées ne disposent généralement pas d'archivistes ou de documentalistes, à l'exception des grandes institutions. Au niveau de l'inventorisation, les collections sont souvent traitées à la pièce, tandis que la norme ISAD(G) reste largement méconnue ou peu appliquée. Parmi les problématiques soulevées par les membres figurent des questions telles que : comment gérer, organiser et conserver les documents produits dans le cadre des activités muséales, notamment les expositions ? Qu'en est-il des documents numériques ?

En 2024, le GT s'est réuni à trois reprises : deux fois à distance et une fois en présentiel. Lors de la première séance, les participants ont décidé de programmer les prochaines réunions dans les différents musées participants.

Les objectifs fixés pour ces journées étaient les suivants :

- Faire connaissance et découvrir les réalités de chaque institution en matière de gestion des archives et de la documentation à travers une visite guidée ;
- Échanger à la suite de ces présentations ;
- Proposer des pistes de réflexion aux membres du GT.



Le calendrier 2024 prévoyait trois visites : au Préhistomuseum (Centre de Conservation, d'Études et de Documentation - CCED), au Musée des Transports en commun de Wallonie (MTCW), et au Musée royal de Mariemont (Bibliothèque). Le 17 juin dernier, l'équipe du CCED a ainsi accueilli l'AAFB, représentée par Rémy Hermand, ainsi que trois membres du GT : Bruno Guidolin (Musée de la Vie wallonne), Min Ae Etienne (MTCW) et Bertrand Federinov (Musée royal de Mariemont). Les retours des participants à cette journée ont été très positifs. Cependant, ce fut la seule visite organisée en 2024, car il s'est avéré difficile de coordonner les agendas des différents membres par la suite.

En 2025, le GT « Musée » devra relever un double défi :

- Identifier une problématique commune afin de structurer les réunions autour d'un fil conducteur ;
- Attirer de nouveaux membres du secteur muséal pour enrichir les débats et les réflexions.



Réunion du 17 juin

Les interventions de l'AAFB

Une des missions de notre fédération est de sensibiliser à l'importance d'une bonne gestion et préservation de l'information. Pour toucher un plus large public, l'AAFB reste attentive à l'actualité et participe à des événements organisés par d'autres institutions. En 2024, l'AAFB a eu l'occasion de prendre part à plusieurs événements et a également rédigé plusieurs avis en collaboration avec d'autres associations.



- **Participation de l'AAFB à Digitalize : « le salon pour avancer dans la transformation numérique de votre entreprise »**

31 janvier et 1er février 2024, Florian Delabie et Marie-Laurence Dubois

La troisième édition de Digitalize s'est tenue le 31 janvier et 1er février 2024 à Namur expo. À l'occasion de ce salon, qui regroupe plus de 80 exposants et exposantes et propose un vaste programme de conférences, l'AAFB a continué sa sensibilisation auprès des participants et participantes à la gestion et préservation de l'information à l'ère du numérique. L'AAFB est l'un des partenaires de ce salon. Digitalize est en effet le salon pour avancer la transformation digitale des entreprises. Les solutions numériques sont devenues des alliées incontournables de notre quotidien. Cependant, il est parfois difficile de s'y retrouver face à la multiplicité des services et produits proposés sur le marché. Si, encore une fois, lors de cette édition, aucun des cinq parcours proposés n'avait attiré à la gestion et préservation de l'information, deux conférences étaient dédiées à cette thématique.

Florian Delabie, président de l'AAFB, a eu l'occasion de proposer sa conférence sur la thématique de la gestion et préservation de l'information au sein des entreprises. Intitulée « Gérer son information comme un actif de l'organisation », cette dernière revenait sur l'importance des données dans une entreprise et de son importance à être gérée comme tous les autres actifs.

La deuxième intervention était celle de Marie-Laurence Dubois, consultante indépendante à Valorescence et ancienne présidente de l'AAFB. Marie-Laurence est revenue sur les enjeux de préservation de l'information en lien avec les enjeux d'empreinte numérique. Pour introduire le sujet, un petit quizz avait été préparé par l'oratrice afin de sensibiliser l'assemblée à l'impact du numérique. Un des constats de ce quizz était notamment que la dématérialisation entraîne la construction de data centers, le plus grand étant situé en Chine avec une superficie équivalente à plus de 110 terrains de foot. Dès lors, on déplace la matérialisation ailleurs. Ensuite, plusieurs données chiffrées ont été présentées afin de conscientiser sur les conséquences du numérique sur l'environnement et sur l'accroissement du numérique. Cette prise de conscience est déjà un premier pas pour agir en faveur d'une sobriété numérique. Gérer ses données est un des leviers pour contribuer à réduire son empreinte numérique. En effet, cela permet de conserver les données qui sont nécessaires et supprimer celles qui peuvent l'être. Enfin, pour conclure son intervention, Marie-Laurence a présenté plusieurs pistes d'action. Parmi celles-ci, on peut citer la mise en place d'une politique d'archivage ou encore une politique de gestion des mails.

- **Rédaction d'un communiqué de presse commun avec le VVBAD : « 2024, une année charnière pour les archives »**

29 février 2024

Pour faire suite à nos mémorandums respectifs dans le cadre des élections du 9 juin, l'AAFB et le Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie vzw (VVBAD) ont rédigé un communiqué de presse pour rappeler les différents enjeux que connaîtra le secteur dans les années qui suivent.

2024 était une année essentielle en raison des élections législatives fédérales (juin 2024) et aussi de la désignation d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale pour les Archives de l'Etat et Archives Générales du Royaume. Les deux associations ont ainsi pu rappeler l'importance de cette nomination et les enjeux que connaîtront les Archives générales du Royaume dans les prochaines années, ainsi que leur souhait pour le secteur. Les défis sont grands pour l'institution : la mise en place d'une stratégie d'archivage numérique pour le territoire belge, le besoin d'une modernisation et d'accroissement des capacités d'accueil d'archives et le manque de moyens financiers de l'institution. Les deux institutions se réjouissaient d'avance d'apporter leur concours à la résolution des mille et uns défis que devront relever au cours des prochaines années les Archives générales du Royaume et de manière plus large l'ensemble du secteur des archives.

- **Participation à la soirée de rencontre entre professionnels et étudiants organisée par UCLouvain**

12 mars 2024

Pour faire suite à nos mémorandums respectifs dans le cadre des élections du 9 juin, l'AAFB et le Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie vzw (VVBAD) ont rédigé un communiqué de presse pour rappeler les différents enjeux que connaîtra le secteur dans les années qui suivent.

2024 était une année essentielle en raison des élections législatives fédérales (juin 2024) et aussi de la désignation d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale pour les Archives de l'Etat et Archives Générales du Royaume. Les deux associations ont ainsi pu rappeler l'importance de cette nomination et les enjeux que connaîtront les Archives générales du Royaume dans les prochaines années, ainsi que leur souhait pour le secteur. Les défis sont grands pour l'institution : la mise en place d'une stratégie d'archivage numérique pour le territoire belge, le besoin d'une modernisation et d'accroissement des capacités d'accueil d'archives et le manque de moyens financiers de l'institution. Les deux institutions se réjouissaient d'avance d'apporter leur concours à la résolution des mille et uns défis que devront relever au cours des prochaines années les Archives générales du Royaume et de manière plus large l'ensemble du secteur des archives.

Témoignage vidéo
disponible



• Participation à la commémoration du 10e anniversaire d'eArchiving

12 mars 2024

Depuis 2022, l'AAFB fait partie du projet E-Ark. Ce dernier regroupe un certain nombre d'archives nationales européennes, d'agences d'administration électronique, de développeurs de logiciels de préservation numérique et d'instituts de recherche pour synthétiser les meilleures pratiques de toute l'Europe et développer un ensemble de spécifications d'interopérabilité de base pour les opérations d'archivage.



Dans le cadre de ce projet se tenait le 29 mai 2024, dans le bâtiment de conférence Albert Borschette de la Commission européenne, un événement pour commémorer le 10ème anniversaire du lancement du projet, le premier précurseur de l'initiative eArchiving. L'événement intitulé « 10 ans d'eArchiving: Réflexions et idées pour la prochaine décennie » a été suivi par plus de 130 personnes sur place et en ligne. Lors de cet événement, ce fut l'occasion de revenir sur les jalons de ces dix dernières années ainsi que sur les défis pour l'avenir dans la création d'un environnement européen pour l'archivage numérique.

L'AAFB en tant que représentant belge de ce projet a aidé notamment à la mise en place de cette journée. N'hésitez pas à suivre les différents événements de l'initiative eArchiving ayant lieu un peu partout en Union Européenne.

• Participation à la journée « Archives et communication » organisée par le VLA (Veräin vun de Lëtzebuenger Archivisten asbl)

7 juin 2024

A l'occasion de la journée internationale des archives, nos homologues luxembourgeois (VLA - Veräin vun de Lëtzebuenger Archivisten asbl) ont organisé une journée d'étude intitulée « Archives et communication » au Centre national de l'audiovisuel (CNA) à Dudelange. Dans le cadre de cet événement, l'AAFB a été invitée à prendre la parole pour clôturer les différentes interventions.

Dans son discours, Sarah Lessire, coordinatrice de l'asbl, a notamment mis en avant l'importance de la communication pour mettre en avant le travail de l'ombre que font les archivistes ainsi que la diversité des moyens de communication. Enfin, son discours invitait les participants au partage, à la mutualisation et à la créativité des projets.



Extrait du discours de Sarah Lessire :

« Selon moi, une manière de lutter contre cette image stéréotypée peu flatteuse de notre secteur est évidemment la communication vers le public. Et qui de mieux pour faire cela, que nous archivistes et professionnels de l'information ! Soyons donc audacieux dans les projets que nous menons, soyons créatifs et tissons des partenariats avec d'autres secteurs. Les projets présentés aujourd'hui nous montrent la diversité des collections et des manières de les valoriser, continuons dans ce sens et évidemment communiquons et partageons entre nous nos expériences afin de nous enrichir mutuellement. »



Johan Pierret et Laetitia Junk, administrateurs de l'AAFB, et Sarah Lessire, à la journée des archives du VLA



Suivez tous nos événements sur notre site et nos réseaux sociaux



LinkedIn



On parle de nous !

Promouvoir le secteur des archives passe notamment par les différents relais dans la presse. Dans le cadre de ses missions, l'AAFB porte une attention particulière à rappeler l'importance du secteur. En 2024, nous relevons différents articles se rapportant à nos actions que vous trouverez ci-dessous. Cependant, nous sommes également attentifs à l'ensemble des articles se rapportant au secteur des archives et de la gestion et préservation de l'information de manière générale. A cet effet, vous pouvez consulter l'ensemble de ces articles sur notre [nouvelle page](#).



« **L'agonie silencieuse des centres d'archives privées en Fédération Wallonie-Bruxelle** », article de la RTBF, 12 février 2024



Suite à la publication de notre carte blanche sur la situation financière des centres d'archives privées en Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs journalistes ont fait relais de nos propos. Thomas Destreille et Thierry Vangulick ont ainsi relayé les problèmes que connaît le secteur via un article écrit et un passage au journal télévisé où plusieurs membres du personnel des centres d'archives privées et Sarah Lessire ont pu exprimer leurs inquiétudes mais aussi l'importance de leur travail.

Article à lire ici sur RTBF actus

« **Désargentés, les centres d'archives tirent la sonnette d'alarme** », article dans le journal **Le Soir**, 12 février 2024

Dans la série des relais médiatiques suite à la publication de notre carte blanche, Pierre-Alain Lallemand propose un article récapitulatif autour du nouveau décret encadrant les centres d'archives privées, en faisant un focus sur le manque de budget.

Article à lire ici sur Le Soir

« Politique : que deviennent les archives des cabinets ministériels ? »,
article de la RTBF, 4 juillet 2024



A l'occasion du renouvellement des différents cabinets suite aux élections du 9 juin, l'AAFB a dénoncé la non gestion des archives des cabinets. En effet, lors de notre enquête de 2023, nous avons remarqué une faible conservation de ces dernières. S'agissant d'un problème majeur pour la démocratie, nous avons contacté la RTBF pour en parler. Cette dernière a montré un intérêt en proposant un article et un passage au journal télévisé.

[Article à lire ici sur RTBF actus](#)

Archieven in Wallonië : “Het wordt tijd dat we het digitale als de standaard beschouwen”, dossier dans la revue FARO, décembre 2024

La revue FARO a proposé pour son numéro de décembre de revenir sur la situation du patrimoine wallon. C'est pourquoi ils nous ont contactés pour parler de la situation de l'archivage en Belgique: tant dans les institutions publiques que dans les centres d'archives privées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Florian Delabie a d'ailleurs été interviewé et a pu donner ses réflexions sur la situation de notre secteur du côté francophone.

FARO Vlaams steunpunt voor
cultureel erfgoed

Pour acheter la revue FARO

« Archives en péril », article dans le magazine Medor, 5 décembre 2024

MÉDOR

Suite à l'enquête de l'AAFB sur les archives des mandataires politiques au niveau local, Anne-Cécile Huwart, journaliste pour Médor, nous a contactés pour pouvoir en parler. Thierry Delplancq, archiviste de la ville et du CPAS de La Louvière et membre du CA, et Florian Delabie ont ainsi été interviewés pour parler de la situation en Wallonie et à Bruxelles. Plusieurs sujets ont pu être traités : quelle est la sensibilisation des mandataires locaux à ce sujet, pourquoi si peu d'élus locaux transmettent-ils leurs archives, à quoi servent-elles, etc. ?

[**Article à lire ici sur Medor**](#)

Une archive parmi d'autres

■ Camille Lacroix (chargée de projet de l'AAFB) Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)

En 2024, nous avons continué de valoriser les archives à l'aide des réseaux sociaux avec notre série d'articles « Une archive parmi d'autres ». Notre objectif est de mettre en avant des archives les plus variées possibles dans les services et centres d'archives belges et de les mettre en contexte autour d'une journée particulière. Nous vous proposons dans cet article de revenir sur nos dix rendez-vous parus tout au long de l'année. Si vous souhaitez participer à cette initiative en 2025, nous vous invitons à nous contacter via l'adresse info@archivistes.be.

Pour la **Journée internationale des femmes et des filles de science**, le **11 février**, le service d'archives de l'UCLouvain a proposé une archive photographique de la promotion de Médecine de 1925-1926. A partir de 1912, plusieurs Facultés de l'Université commencent à se déclarer en faveur de l'admission des étudiantes. Il faudra néanmoins attendre huit années avant que des femmes puissent s'inscrire à l'Université. Des fuites parues dans la presse ayant annoncé que l'Université de Louvain ouvrait ses portes aux femmes ont, en effet, provoqué une réaction négative et la Première Guerre mondiale mit ensuite un frein au processus. Néanmoins, une fois institutionnalisé, l'Université comptabilisa 37 inscriptions de femmes dès 1920-1921, avec un premier impact timide sur la photographie de la promotion de médecine de 1925-1926. Mais le mouvement était bel et bien lancé !



[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)



Le **27 mars**, dans le cadre de la **Journée mondiale du théâtre**, le Musée de vie wallonne a mis à l'honneur plusieurs archives du théâtre communal wallon. A Liège, le théâtre dialectal wallon a la particularité d'être communal. C'est le cas depuis la fin du 19ème siècle, à une époque où il était un des loisirs les plus prisés par toutes les catégories de la population.

Porté par Victor Raskin, comédien adulé de son temps, il devient une cause citoyenne vers 1899. Trois ans après, la Ville accepte de le financer. En 1926 le théâtre s'installe au Trianon, boulevard de la Sauvenière et devient un haut lieu de la culture wallonne. On y représente des comédies, des drames, des opérettes. L'essentiel de la littérature dramatique dialectale du 20ème et du 21ème siècles y a été joué. En 1976, le théâtre est exproprié et déménage vers Outremeuse, au Pavillon de Flore. Depuis lors, il continue de proposer créations et spectacles en langue wallonne

[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)



Le **30 avril** c'est le Musée des Transports en Commun de Wallonie qui joue le jeu du partage d'archives à l'occasion de la **Journée des Mobilités et de l'Accessibilité**. Pour cette occasion, la Musée a choisi plusieurs archives sur le premier « Autobus PMR » de la STIL (Société des transports intercommunaux de l'agglomération liégeoise, prédécesseur du TEC Liège-Verviers).

En 1986, la STIL met en circulation cet autobus suite aux demandes de plusieurs associations. En mai, la STIL envoie à la firme Jonckheere (carrossier belge) son autobus numéro 653, un Volvo-Jonckheere B59-55 acquis dix années auparavant.



[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)

Une troisième porte équipée d'un élévateur est aménagée dans le flanc du véhicule, qui est inauguré solennellement au dépôt de Robermont le 13 novembre 1986. Avant cette date, l'entrée dans les autobus se faisait toujours par une entrée étroite : passage impossible pour les fauteuils roulants et difficile pour les personnes âgées ou blessées.

Pour les **Jeux Olympiques de Paris 2024**, trois services d'archives communaux ont été contactés pour valoriser leurs archives. Omniprésent dans notre quotidien, le sport ne fait paradoxalement pas toujours l'objet d'un intérêt spécifique lorsqu'il s'agit de protéger sa mémoire. En plus des différents fonds susceptibles de documenter par exemple les infrastructures construites ou gérées par les administrations publiques locales, d'autres sources conservées par les services d'archives communaux donnent cependant l'occasion d'illustrer la pratique et l'histoire de diverses disciplines sportives.



[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)

Le service de La Louvière a mis sous les projecteurs les archives de l'Entente des Nageurs Louviérois (ENL). Pour l'anniversaire du club, en 2005, de nombreux dossiers sont regroupés, en partenariat avec le service des Archives, dans un fonds privé qui offre désormais l'opportunité de mieux connaître la natation et le water-polo louviérois.

[Archive vidéo d'Anne Vanparijs](#)



Pour compléter ce fonds, le programme de préservation et de numérisation des films amateurs intitulé LLIA ([La Louvière en Images Animées](#)) propose plusieurs films. L'une des bobines conservées illustre la présence de la nageuse Anne Vanparijs, âgée de 16 ans à l'époque, aux Jeux de Rome en 1960. Figure de proue de l'Union des Nageurs Louviérois, elle est championne de Belgique lorsqu'elle est sélectionnée pour la série du 100 m dos femmes.

Le service de la ville de Mons a choisi des archives illustrant l'évolution du sport au niveau local. Les administrations locales ont participé au développement d'activités sportives sur leur territoire, aussi bien en se faisant le relais d'autres structures lançant des événements qu'en construisant des infrastructures sportives.

Bien avant les premiers JO dans les années 1890, on observe que la pratique de certains sports était déjà bien ancrée dans la population durant le XIXe siècle. Les festivités locales sont l'occasion d'organiser des courses, tournois et autres concours, aussi bien pour des amateurs que des spécialistes. Au XXème siècle, avec l'évolution des sports, des infrastructures de plus en plus spécialisées deviennent nécessaires et les communes investissent dans des complexes sportifs plus imposants. Certains restent à l'état de projet trop ambitieux, d'autres sortent de terre un peu partout durant la seconde moitié du XXe siècle : hall omnisport, courts de tennis, terrains de basket, etc.



[Voir la publication de Mons sur le Facebook de l'AAFB.](#)



[Voir la publication de Saint-Gilles sur le Facebook de l'AAFB.](#)

Le service d'archives de Saint-Gilles a souhaité faire un bond dans le passé, direction les Jeux olympiques d'Anvers de 1920. Premiers Jeux depuis la fin de la Première Guerre mondiale, 29 pays et plus de 2600 sportifs s'affrontent dans leurs disciplines respectives. La délégation belge compte alors plusieurs Saint-Gillois dans ses rangs.

Les Jeux d'Anvers voient la Belgique réaliser le meilleur résultat de son histoire, avec 36 médailles. Saint-Gilles est également à la fête : de nombreux clubs et athlètes saint-gillois performant et sont invités le 8 septembre 1920 à l'Hôtel de Ville afin de fêter leurs succès. L'Union Saint-Gilloise est tout particulièrement reçue avec les honneurs : six unionistes jouaient au sein de l'équipe nationale belge qui est repartie d'Anvers avec l'or olympique.



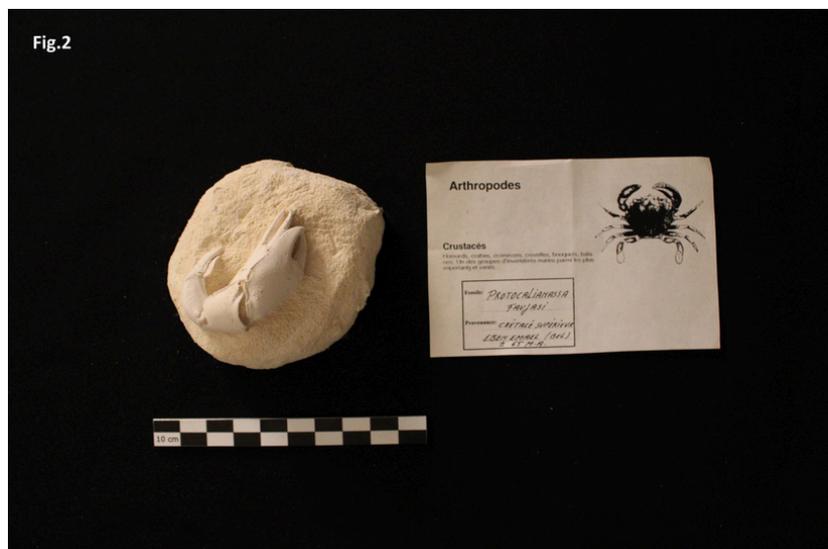
Les festivités sportives estivales étant passées, le prochain rendez-vous a été fixé le **7 octobre** pour la **Journée mondiale de l'architecture** dont le thème de cette année était « Donner à la prochaine génération les moyens de participer à la conception urbaine ». Le GAR-Archives a pour l'occasion partagé quelques archives d'une architecte et paysagiste liégeoise, Anne Rondia.

Durant sa carrière en tant que conceptrice et gestionnaire du service espaces verts et publics à la Ville de Liège, Anne Rondia a contribué à l'aménagement de divers espaces publics, s'intéressant particulièrement à l'humain et à sa place dans le paysage urbain comme pour les coteaux de la Citadelle, l'esplanade Saint-Léonard, le parc Sainte-Agathe, etc. pour n'en citer que quelques-uns. À chaque projet, l'architecte prend le temps de rencontrer le public, les riverains, les acteurs des alentours ... afin de penser à un aménagement pour tous au contact de la nature qui lui est si chère.



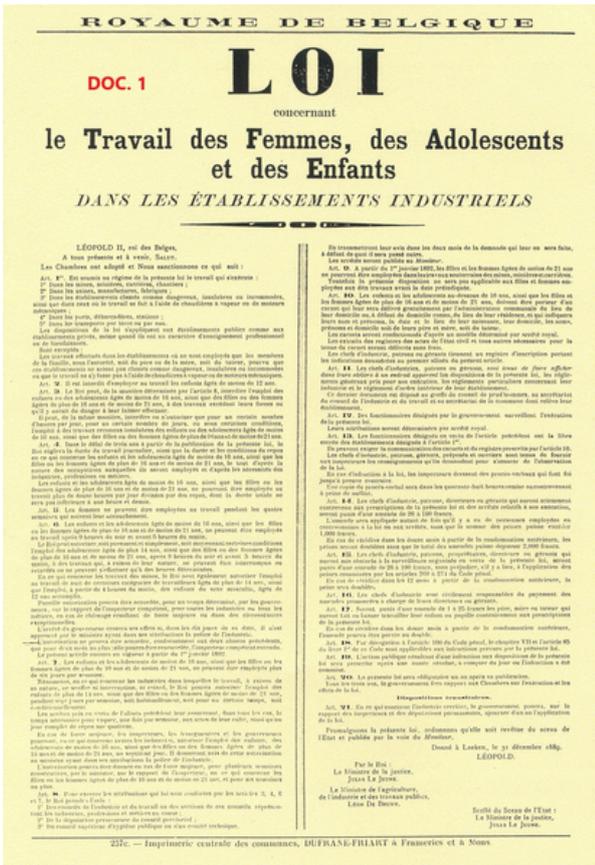
[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)

Le **12 octobre**, lors de la **Journée internationale des fossiles**, le Centre de Conservation, d'Étude et de Documentation (CCED) du Préhistomuseum nous a présenté une sélection, parmi plusieurs centaines d'objets, représentative de quelques grandes périodes géologiques. Les fossiles présentés sont issus de la collection "André Huberty", membre de la Société Préhistorique Française dans les années 1960, puis des Chercheurs de la Wallonie, de 1984 jusqu'à son décès en février 2023. Suite à cette épisode, son épouse Hélène fait don de sa collection au CCED du Préhistomuseum : matériel géologique et paléontologique et objets datant du Néolithique ancien rubané à la période gallo-romaine.



[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)





Le 20 novembre, pour la Journée mondiale de l'enfance, célébrant l'anniversaire de l'adoption de la déclaration des droits de l'enfant par l'assemblée des Nations Unies, le Centre d'animation et de recherche en Histoire ouvrière et populaire (CARHOP) a pu revenir sur l'Histoire de ces droits en présentant une sélection d'archives conservées par leur institution. Le 3 décembre 1889, une loi encadrant le travail des femmes, des adolescents et des enfants dans les établissements industriels sera votée. Cette loi n'est qu'un début insatisfaisant dans la réglementation du travail des enfants. Elle limite, seulement dans les grandes usines, la journée de travail pour les jeunes de 12 à 16 ans (21 ans pour les filles) et interdit, sauf dérogation, le travail de nuit pour les jeunes de moins de 16 ans et pour les filles de moins de 21 ans. De nombreuses dispositions légales complémentaires seront nécessaires avant de fixer l'âge minimum du travail à 18 ans. Le premier relèvement de l'âge d'admission au travail fait suite à la loi sur l'instruction obligatoire votée en 1914.

Les archives ne sont pas que anciennes. Le mardi 26 novembre, pour la Journée internationale des transports durables, le Musée des Transports en commun de Wallonie a proposé une sélection d'archives et items contemporains. En effet, pour l'institution, collecter le présent est tout aussi important que de préserver le passé.

Depuis 2020, le MTCW travaille en étroite collaboration avec la Cellule communication du tram de Liège. Dans ce cadre, le musée a accueilli la maquette grandeur nature du futur tram de Liège et une exposition, « AmsTRAMgram », a été conçue afin de valoriser le projet. La Cellule communication du tram de Liège a produit de nombreux objets et documents afin de promouvoir le projet auprès du public et de le sensibiliser aux normes de sécurité. Même si ces items peuvent paraître anecdotiques aux yeux du plus grand nombre, le Musée s'attache à les préserver, car ce sont les témoignages de l'évolution constante de nos modes de transport et de notre société.



[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)

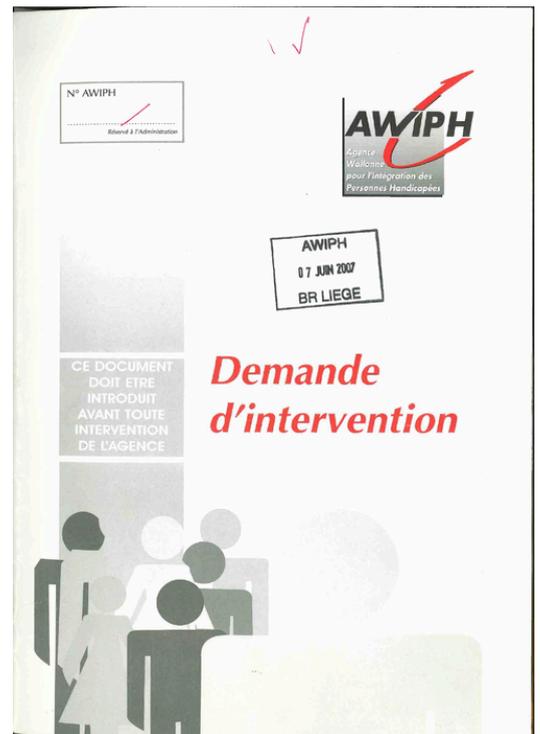


[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)



Le **3 décembre**, le service d'archives de l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ) a mis en avant un document propre aux missions de leur institution, à l'occasion de la **Journée mondiale des personnes handicapées**. L'AVIQ œuvre pour une société inclusive en proposant des dispositifs concrets pour soutenir l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. Parmi ses initiatives, figure le contrat d'adaptation professionnelle (CAP), une formation en situation réelle de travail, conçue pour offrir aux personnes handicapées des compétences utiles et une expérience valorisable sur le marché de l'emploi. Le document mis en lumière est un de ces contrats d'adaptation professionnelle. Il démontre la collaboration efficace entre une personne en situation de handicap désireuse de trouver un emploi adapté, l'AWIPH (ex-AVIQ) et un employeur.

[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)



Le **5 décembre** a lieu la **Journée mondiale des sols** pour nous rappeler combien il est essentiel d'assurer une gestion durable et saine de ceux-ci. Améliorer la connaissance que nous en avons est primordial et les archivistes ont ici un rôle central à assumer. Les projets Salamandre et Archisols, portés notamment par les Archives de l'Etat, témoignent ainsi des réflexions transversales menées à ce sujet mais également de la multiplicité des pistes archivistiques et documentaires. La diversité des sources conservées par les centres d'archives publiques locaux est particulièrement remarquable dans ce cadre. Leur conservation au sein des services d'archives des communes n'en est que plus importante si on l'envisage en termes de bonne gestion foncière, d'intérêts économiques, administratifs, patrimoniaux ou encore historiques.

[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)



Pour cette occasion, le service d'archives de la Ville de La Louvière présentait des archives du projet d'assainissement et de réhabilitation d'une partie du site Dufenco. L'histoire des lieux remonte à la seconde moitié du XIXe siècle avec les Fonderies et Laminoirs Ernest Bouquéau qui, en 1880, passeront entre les mains de la famille Boël. Le développement de l'usine sidérurgique ira de pair avec celui de la cité hennuyère. Le groupe hollandais Hoogovens reprend ensuite l'entreprise en 1997 avant de la céder au trader italo-suisse Dufenco en 1999, lequel se lance lui-même dans une joint-venture avec NLMK en 2006. Une histoire commune de courte durée, puisque Dufenco se sépare de NMLK en 2011 avant de fermer ses portes en 2013.

Le PIAF a vingt ans. Retours sur deux décennies d'archivistique francophone

■ *Bérengère Piret (archiviste aux Archives de l'Etat et chargée de cours à l'université de Saint-Louis)*

En 2025, le Portail international archivistique francophone (PIAF) célèbre ses vingt ans. Pensé à la fin des années 1990 et mis en ligne en 2005, il constitue un espace virtuel de formation, d'information et d'échange dédié à l'archivistique et aux archivistes. Conçu comme une réponse concrète aux besoins d'une communauté professionnelle plurielle, mais réunie par la langue française, ce portail n'a cessé depuis d'évoluer, de s'enrichir et de s'adapter jusqu'à devenir une référence incontournable.

Financé depuis l'origine par l'Association internationale des archives francophones, le PIAF entend offrir, gratuitement, une formation complète en archivistique en français. Il est aussi un espace de veille et de mutualisation des savoirs ainsi qu'un lieu d'échange entre archivistes issus de la francophonie et au-delà.



ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES ARCHIVES FRANCOPHONES

Un portail conçu par et pour des archivistes

Le portail repose sur quatre volets complémentaires : Se former, Se documenter, Espace du chercheur et Espace professionnel.

Le premier volet, Se former, est pensé à destination de toute personne souhaitant s'initier ou se perfectionner en archivistique. Il s'adresse notamment aux professionnels isolés, qui n'ont pas accès – ou un accès limité – à des formations ou à la littérature spécialisée. Il se compose de sept cours organisés en quatorze modules couvrant l'ensemble de la chaîne archivistique allant du traitement à la conservation, mais aussi la communication et la valorisation des archives. Parmi ceux-ci, le module 7 vient d'être entièrement refondu et divisé en deux modules distincts consacrés, pour l'un, à la gestion des documents numériques courants et à la préservation numérique, pour l'autre. Dès son lancement, la volonté a été d'offrir un panorama aussi complet que possible, sans imposer une lecture linéaire. Chaque utilisateur peut se former selon ses besoins, ses centres d'intérêt, son niveau de connaissance.

Le volet Se documenter propose un ensemble de ressources documentaires dont un annuaire des institutions archivistiques et l'identification des principaux textes légaux et normatifs de référence.

Cette partie compte également un glossaire et une bibliographie de plus de 8.600 références francophones. Cette bibliographie est notamment alimentée par le travail de veille mené par Annaëlle Winand (EBSI, Montréal), membre du comité de pilotage du PIAF. Dans une publication hebdomadaire, Le Blogue, David Rajotte (Bibliothèque et Archives Canada) recense les publications issues de plus de soixante sources nationales et internationales et couvrant plus de vingt pays francophones (revues, sites, dépôts institutionnels, actes de colloques, thèses, billets de blog...) permettant aux utilisateurs de suivre l'évolution des recherches et des débats animant la discipline.

En 2021, le PIAF inaugure un nouveau volet : l'Espace du chercheur. Celui-ci a pour ambition de rassembler, un maximum d'informations relatives à la recherche en archivistique réalisée dans le monde francophone. Il regroupe des ressources concernant les lieux où la recherche est menée, les possibilités de financement, les travaux existants ainsi que les canaux de diffusion des résultats. Le dernier volet, Espace professionnel, est un espace collaboratif permettant la discussion entre pairs via des forums. Ce volet est toutefois en cours de maintenance.

Diversité des pratiques, unité de langue

L'un des défis majeurs du PIAF, depuis ses débuts, est de concilier la diversité des pratiques archivistiques à travers la francophonie. Entre l'approche française, la tradition québécoise, les influences anglo-saxonnes ou germaniques et les réalités du Sud global notamment, il y a une multiplicité de pratiques archivistiques. Et c'est précisément cette richesse que le PIAF choisit de mettre en valeur, sans chercher à imposer un modèle unique.

Au-delà des pratiques, le vocabulaire archivistique varie également selon les pays, les usages, les contextes. Un même terme peut désigner des réalités différentes, ou inversement, plusieurs termes peuvent couvrir un même concept. Le PIAF s'est donc doté d'outils terminologiques et d'un travail éditorial rigoureux pour faciliter la compréhension mutuelle, tout en respectant la diversité des expressions et des pratiques. L'enjeu du vocabulaire est au cœur des préoccupations du comité de pilotage qui se consacre actuellement à la mise à jour du glossaire.

Une communauté toujours plus large

Depuis 2006, le PIAF est annuellement consulté par plusieurs dizaines de milliers de visiteurs individuels (entre 55.000 et 170.000). Ces visiteurs, dont le nombre ne cesse d'augmenter, sont principalement originaires d'Europe (48%), dont la Belgique, ainsi que d'Afrique (38%) du Nord et de l'Ouest et d'Asie – principalement au Vietnam et au Cambodge. De manière moins attendue, le PIAF est également consulté aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Chine ainsi qu'au Costa Rica. Les visiteurs de la plateforme sont des professionnels, des enseignants, des étudiants, des chercheurs, qu'ils soient débutants ou confirmés.



Et maintenant?

Vingt ans plus tard, le PIAF reste fidèle à son esprit d'origine : favoriser l'accès à une formation de qualité, gratuite, en français. Alors que les enjeux autour de l'intelligence artificielle, de la massification des données ou des nouvelles formes d'accès aux archives s'intensifient, le PIAF reste un outil structurant, un repère pour naviguer dans la complexité des métiers de l'archivistique aujourd'hui.

www.piaf-archives.com

C. Becker, B. Grailles et Cl. Roberto, *Garder la ligne. Le Portail international archivistique francophone et la formation à distance*, dans *Comma*, 2025, à paraître.

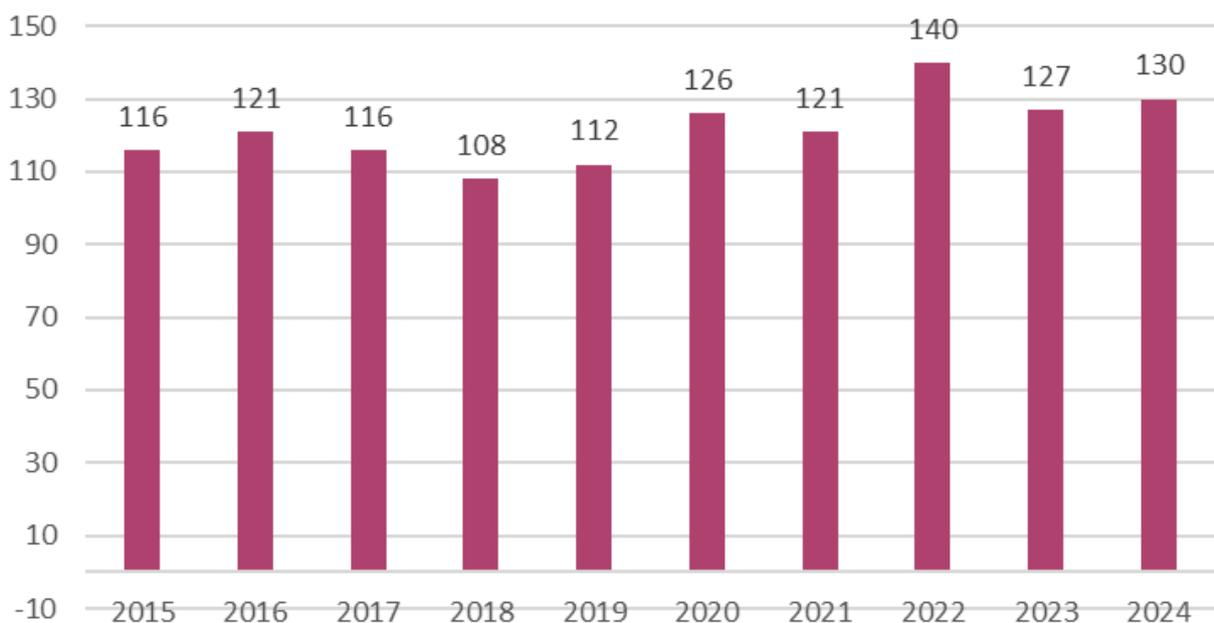
Petit topo sur nos membres en 2024

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

Comme toute fédération professionnelle, l'AAFB existe notamment grâce à ses membres. C'est en effet grâce à l'implication et la participation active de nos membres, que nous avons pu accomplir de nombreux projets et renforcer notre mission de représentation et défense du secteur.

En 2024, l'AAFB était composée de 130 membres en ordre de cotisation. Nous sommes donc dans un maintien du nombre de membres par rapport à 2023 malgré le climat économique difficile pour notre secteur.

L'AAFB représente aussi bien les institutions et les entreprises que les professionnels du secteur. La répartition entre les membres individuels et institutionnels reste stable. En 2024, 49% des membres sont des personnes morales tandis que les 51% restants sont membres à titre individuel.



Le conseil d'administration a traité et validé 8 nouvelles demandes d'adhésion de membres de profils divers (étudiants, archivistes, personnel de musées, etc.). Lors de l'AG de 2024, nous n'avons reçu qu'une seule demande pour être membre effectif. L'AAFB compte dès lors 43 membres effectifs en 2024.

Nous tenons à remercier les membres pour leur soutien et leur engagement dans les instances de l'AAFB.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AAFB

**Notre prochaine assemblée générale se tiendra
LE VENDREDI 23 MAI 2025
de 9h30 à 10h30
aux Archives de l'État de Namur.**

Nous prévoyons le renouvellement des mandats des vérificateurs aux comptes, l'élection des membres effectifs, la présentation des comptes et le bilan de l'année 2024.

Toutes les informations pratiques (lieu, horaire, ordre du jour, modalités, etc.) vous parviendront prochainement ou seront présentes sur [notre site](#).

En attendant, réservez la date dans vos agendas !



EXPOSITION
du 23/05 au 01/07

VERNISSAGE OUVERT À TOUS
Le 23 mai 2025 à 17h30

BANDE DESSINÉE ET ARCHIVES :

ENTRE INSPIRATION ET CRÉATION

COMMUNICATION

Bande dessinée et archives : entre inspirations et création

À l'occasion de notre vingtième anniversaire, l'AAFB organise une journée d'étude accompagnée d'une exposition sur le thème de la bande dessinée et des archives aux Archives de l'État de Namur le 23 mai, juste après notre assemblée générale !

Cet évènement est gratuit pour nos membres. La journée d'étude sera suivie du vernissage de l'exposition. N'hésitez pas à venir nombreuses et nombreux !

Information et
inscription !!!



Le 23 mai
JOURNÉE D'ÉTUDE
PRIX POUR LA JOURNÉE D'ÉTUDE
• 25€ • 15€ (étudiant) • Gratuit (membres AAFB)
INSCRIPTION ET INFOS
www.archivistes.be
AUX ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR
Boulevard Cauchy 41, Namur

CONTACT
info@archivistes.be



Avec le soutien de



Archivistes, héros de notre société

Toujours sous le signe de 20 bougies, nous avons proposé à nos membres de participer au projet « Archivistes, héros de notre société ». Notre objectif est de valoriser le travail que vous menez dans l'ombre en tant qu'archiviste et gestionnaire de l'information via une série d'évènements ouverts au public.

Si vous souhaitez participer à ce projet collaboratif, il est toujours possible de nous contacter pour proposer votre évènement pendant cette année 2025. Si cela vous intéresse, contactez-nous par mail via info@archivistes.be pour obtenir plus d'informations !

De plus, si vous souhaitez participer aux évènements déjà proposés par nos membres, vous pouvez voir l'ensemble de leurs propositions sur [notre site](#) !



Pourquoi être membre de l'AAFB ?

Que vous soyez **archiviste, gestionnaire de l'information, travailleur dans une institution privée ou publique, passionné par le monde archivistique ou encore étudiant**, l'Association des archivistes francophones de Belgique est faite pour vous et a besoin de vous !

Être membre de l'AAFB,

- c'est pouvoir **participer à moindre coût** chaque année à des journées d'études, à des visites, à des formations... ;
- c'est aussi un très bon moyen de **réseauter** et de se faire connaître ;
- pouvoir participer à nos différents groupes de travail ;
- avoir accès à un **espace documentaire** mis à jour.

Les différents types de membres

Depuis l'Assemblée générale du 4 juin 2021, l'AAFB compte deux types de membres : membre effectif et membre adhérent. La grande différence entre membre adhérent et membre effectif réside dans les droits que vous aurez à l'AG.

- En tant que **membre effectif** : vous aurez la possibilité de participer activement aux assemblées générales. Être membre effectif permet donc d'être partie prenante du projet associatif et d'avoir une voix qui compte.
- En tant que **membre adhérent** : vous faites partie du réseau de l'AAFB et pouvez participer et bénéficier d'un tarif présentiel mais vous n'aurez pas de droit de vote à l'AG.

Montant de la cotisation

En 2025, le montant de la cotisation annuelle s'élève à :

- 50 euros pour une cotisation à titre personnel ;
- 75 euros pour une cotisation à titre personnel – cotisation de soutien ;
- 150 euros pour les personnes morales ;
- 200 euros pour les personnes morales – cotisation de soutien ;
- 15 euros pour les étudiant-es, pensionné-es et demandeur-euse d'emploi.

Téléchargez [le bulletin d'adhésion](#) et renvoyez-le à notre adresse info@archivistes.be



RESPONSABILITÉS

Éditeur responsable : Florian Delabie. Coordination : Sarah Lessire
Comité de relecture : Isabelle Sirjacobs, Marie Meyer et Thierry Delplanq
Mise en page : Rémy Hermand



LinkedIn



Association des Archivistes Francophones de Belgique asbl

Siège social
Avenue Cardinal Mercier, 28
B-5000 Namur

Numéro d'entreprise BE 0885.806.671
RPM Liege/Namur
Belfius : BE10068246261304

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

